

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

PREMIER VOLUME (1/2)

Cinquante-quatrième séance – Samedi 12 avril 2003, à 10 h

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M. Michel Anchieri*, *M^{me} Renate Cornu*, *MM. Sacha Ding*, *Guy Dossan*, *Alain Fischer*, *Jacques François*, *Jean-Marc Froidevaux*, *Jean-Marc Guscetti*, *Jean-Marie Hainaut*, *François Henry*, *Jean-Pierre Lyon*, *M^{me} Annina Pfund*, *MM. Pierre Reichenbach*, *Guy Savary* et *M^{me} Marie Vanek*.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 27 mars 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 et mercredi 9 avril 2003, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 12 avril 2003, à 8 h et 10 h, et pour lundi 28 avril 2003, à 17 h et 20 h 30.

Le président. Avant de donner la parole au Conseil administratif, je vous informe que le système électronique ne fonctionnant pas, nous n'avons pas d'écran pour travailler. Je vous prie de bien vouloir lever la main pour demander la parole et les votes se feront à main levée. Les micros fonctionnent, c'est déjà ça!

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2002 (PR-275).

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF A L'APPUI DES COMPTES 2002

TABLE DES MATIERES

CONSIDERATIONS GENERALES	6
Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2002	6
Analyse des principaux écarts des revenus	8
Analyse des principaux écarts des charges	14
Evolution de la fiscalité	20
Comptes des investissements	22
Financement des investissements en 2002	24
Variation de la fortune de la Ville de Genève	25
Analyse politique	34
AUTORITES	38
Délégation à l'Agenda 21	39
Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	42
Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain	43
Secrétariat général	44
Administration centrale	44
Service des relations extérieures	52
Service des ressources humaines	54
Contrôle financier	57

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE	59
Direction du département	60
Service de la taxe professionnelle	62
Service des assurances	64
Service de la comptabilité générale et du budget	66
Caisse municipale	68
Gérance immobilière municipale	70
 Direction de la division de l'administration générale	 72
Unité Contrôle de gestion	72
Service des achats	75
Direction des systèmes d'information	78
 DEPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE	 82
Direction et secrétariat du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	83
 Division de l'aménagement et des constructions	 85
Direction et secrétariat de la division de l'aménagement et des constructions	85
Opérations foncières, informations et communications	90
Service de l'urbanisme	92
Service d'aménagement urbain et d'éclairage public	97
Service Architecture	102
Service des bâtiments	106

Service de l'énergie	108
Conservation du patrimoine architectural	111

Division de la voirie	113
Direction et secrétariat	113
Logistique et technique	115
Etudes et constructions	119
Entretien du domaine public	122
Levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public	133

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES CULTURELLES	144
Direction et secrétariat du Département des affaires culturelles	147
Service administratif et technique de la Division art & culture	149
Service de la promotion culturelle	151
Service aux artistes et acteurs culturels	155
Fonds municipal d'art contemporain	159
Conservatoire et Jardin botaniques	161
Musées d'art et d'histoire	166
Musée d'ethnographie	179
Muséum d'histoire naturelle	181
Bibliothèques municipales	187
Bibliothèque publique et universitaire	193

Subventions ponctuelles du Département des affaires culturelles (Fonds généraux) _____ 197

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES SPORTS ET DE LA SECURITE _____ 209

Présidence et direction du Département des Sports et de la Sécurité _____ 212
Service des sports _____ 215
Service d'incendie et de secours _____ 219
Service d'Assistance et de Protection de la Population (S.A.P.P.) _____ 223
Service des Agents de ville et du domaine public _____ 227

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES SOCIALES, DES ECOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT _____ 229

Direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement _____ 231
Délégation à la petite enfance _____ 235
Service des écoles et institutions pour l'enfance _____ 237
Service des Espaces Verts et de l'Environnement (SEVE) _____ 244
Etat Civil _____ 250
Pompes funèbres, cimetières et crématoire _____ 253
Service social _____ 255
Délégation à la Jeunesse _____ 259

LISTE DES DEPASSEMENTS DE CREDITS ET PROJETS D'ARRETES _____ 262

Première partie

1. Considérations générales

Conformément à l'article 48 (lettres d et e) de la loi sur l'administration des communes,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2002.

Ce rapport comprend six chapitres principaux.

Le premier chapitre présente les résultats de l'exercice ainsi qu'un certain nombre d'explications financières permettant, notamment, de comparer dans quelle mesure le budget voté par le Conseil municipal présente des écarts par rapport aux comptes 2002 et d'en expliquer les causes.

Le second concerne les autorités, c'est-à-dire l'ensemble des services rattachés au Conseil administratif.

Dans le troisième, chaque membre du Conseil administratif présente le rapport de gestion de son département sur l'exercice écoulé.

Le quatrième chapitre mentionne les principaux écarts observés entre le budget et les comptes ainsi que la liste des dépassements de crédits.

Le cinquième comprend les projets d'arrêtés en vue de l'approbation, par le Conseil municipal, des comptes de l'exercice 2002.

Enfin, le sixième chapitre présente divers tableaux.

1.1. Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2002

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève, pour l'exercice 2002, présente un excédent de revenus de 63,6 millions de francs, soit

une amélioration de 53,0 millions de francs

par rapport au budget voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2001.

Le Conseil administratif prend acte de ce résultat avec une grande satisfaction dès lors qu'il permettra d'accélérer le processus de désendettement de la Ville de Genève.

Comme le démontre le tableau ci-après, les revenus de l'exercice écoulé sont supérieurs de 60,1 millions de francs (ou 6,7%) aux estimations portées dans le budget 2002.

Ils sont inférieurs de 2,0 millions de francs par rapport aux comptes 2001, soit - 0,2%.

Les charges de fonctionnement courantes ont été de 10,1 millions de francs plus élevées que celles budgétisées. Elles ont progressé de 13,5 millions de francs par rapport aux comptes 2001, soit 1,7%.

Si l'on fait abstraction des pertes sur débiteurs qui présentent un dépassement de 22,7 millions de francs par rapport au budget, la réalité des charges maîtrisables par les services présente un écart favorable de 12,6 millions de francs.

Le Conseil administratif est, par conséquent satisfait de constater que, dans l'ensemble, les charges de fonctionnement courantes sur lesquelles les services peuvent agir, sont maîtrisées. Il remercie les cadres, les collaborateurs et collaboratrices pour la façon dont ils assument leurs responsabilités.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 2002 comparé au budget

(en millions de francs)		C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
Charges	Revenus	958,2	898,1	960,2	+60,1	+6,7%
	Revenus globaux	797,0	786,9	783,5	+10,1	+1,3%
	Charges courantes	57,6	60,6	60,5	-3,1	-5,1%
	Amortissements ordinaires	50,0	50,0	57,0	0	0%
	Amortissements complémentaires	904,6	897,5	901,0	+7,2	+0,8%
Charges globales					+3,6	0,4%

- Les conséquences financières découlant de ces résultats sont les suivantes :
- l'excédent de revenus s'élève à 53,6 millions de francs alors qu'il était prévu un excédent de revenus de 0,6 million de francs;
 - il en résulte ainsi un autofinancement de 161,2 millions de francs.

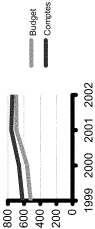
1.2. Analyse des principaux écarts

Analyse des revenus (sans les imputations internes)
+ 60,1 millions (+6,7%)

1.2.1 Analyse des principaux écarts des revenus

Chapitre 40 : Impôts

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
745,1	697,4	757,4	+47,7	+6,8%
(en mios de francs)			-12,3	-1,6%



Les impôts produits en 2002 sont de 6,8% supérieurs au budget, soit une amélioration de 47,7 mios de francs par rapport aux prévisions. Par rapport aux comptes 2001, on constate une diminution de 12,3 mios de francs, soit - 1,6%.

Tant les personnes physiques (+ 27,0 mios ; + 5,7%), que les personnes morales (+ 16,8 mios ; + 13,4%) et la Taxe professionnelle communale (+ 3,5 mios ; + 4%) concourent à cet excellent résultat.

Voici les écarts entre les comptes 2002 et respectivement le budget 2002 et les comptes 2001 pour les différents groupes du chapitre 40 :

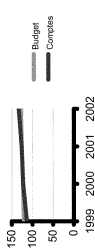
(en mios de francs)		C 2002	(B 2002)	(C 2001)
400	Impôts sur le revenu et la fortune	502,2	+ 27,0	+ 17,0
401	Impôts sur le bénéfice et le capital	142,0	+ 16,8	- 24,6
406	Impôts sur les chiens	0,14	- 0,06	- 0,07
408	Fonds de péréquation financière intercommunale	10,4	+ 0,6	- 2,8
409	Taxe professionnelle communale	90,4	+ 3,5	- 1,9

Hormis la taxe sur les chiens, la production de l'impôt en 2002 est supérieure au budget pour tous les groupes. Les impôts sur les personnes physiques franchissent la barre des 500 mios de francs. Par contre, si l'on compare le revenus des impôts 2002 avec ceux constatés en 2001, nous relevons un fléchissement, compensé il est vrai par les impôts des personnes physiques.

Le chapitre 1.3 ci-après analyse l'évolution de la fiscalité.

Chapitre 42 : Revenus des biens

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
133,1	127,7	126,1	+5,4	+7,0
(en mios de francs)			+4,2%	+5,6%



Les revenus des biens sont en nette progression, et ce aussi bien par rapport au budget 2002, qu'aux comptes 2001.

Voici les écarts entre les comptes 2002 et respectivement le budget 2002 et les comptes 2001 pour les principaux groupes du chapitre 42 :

(en mios de francs)		C 2002	(B 2002)	(C 2001)
421	Créances	4,3	+ 1,1	- 0,4
422	Capitaux du patrimoine financier	2,1	0	- 0,1
423	Immeubles du patrimoine financier	85,4	+ 3,1	+ 4,1
426	Participation permanente du patrimoine administratif	2,3	+ 0,1	+ 0,1
427	Immeubles du patrimoine administratif	38,3	+ 0,8	+ 3,3
429	Autres revenus	4,3	+ 1,1	- 0,4

Les revenus des biens s'inscrivent en hausse de plus de 5 mios par rapport au budget 2002. Cette hausse est principalement imputable aux bénéfices d'exploitation non budgétés de l'Hôtel Métropole, qui se montent à 4,2 mios de francs (groupe 423). Par ailleurs, nous relevons une hausse des revenus des avoirs de près de 1,5 mios de francs, grâce au niveau exceptionnel de notre trésorerie.

Chapitre 43 : Revenus divers

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
46,9	44,8	44,8	+2,1	+2,1
(en mios de francs)			+4,7%	+4,7%



Les revenus des biens sont en progression, et ce aussi bien par rapport au budget 2002, qu'aux comptes 2001.

Voici les écarts entre les comptes 2002 et respectivement budget 2002 et comptes 2001 pour les principaux groupes du chapitre 43 :

	C 2002	(B 2002)	(C 2001)
(en mios de francs)			
431 Emoluments administratifs	1,3	- 0,03	+ 0
434 Redevances d'utilisation et prestations de service	20,6	+ 0,48	+ 0,66
435 Ventes de marchandises	3,4	- 1,13	- 1,05
436 Dédommagements de tiers	8,7	+ 1,16	- 0,57
437 Amendes	9,8	+ 1,11	+ 3,23
438 Prestations effectuées par le personnel (invest.)	2,2	+ 0,05	- 0,05
439 Autres contributions	0,8	+ 0,48	- 0,17

Nous relevons une baisse de 700'000 des ventes du service des pompes funèbres (compte 435); cette baisse est contrebalancée par une réduction d'achats correspondante dans le chapitre 31. Les revenus du SIS sont aussi inférieurs au niveau budgété (compte 434). Cela découle de la décision de revenir à la tarification précédemment appliquée pour le transport en ambulance.

Les hausses sont principalement dues aux revenus des amendes (+1,1 mio par rapport au budget), grâce aux agents de ville supplémentaires recrutés en septembre 2002 (compte 437). Par ailleurs, la Ville de Genève a touché plus de prestations d'assurances que budgétées (compte 436).

Chapitre 44 : Parts et contributions

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
2,9	1,7	3,2	+1,2	+66%
(en mios de francs)			-0,3	-9,4%

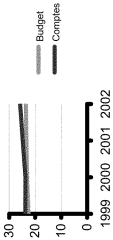
Les revenus des parts et contributions sont supérieurs aux prévisions budgétées mais inférieurs à ceux constatés en 2001. Cette augmentation non budgétée est due aux impôts sur les gains immobiliers, difficiles à anticiper et à budgéter.



Chapitre 45 : Dédommagements de collectivités publiques

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
25,8	23,6	24,8	+2,2	+9,4%
(en mios de francs)			+1,0	+4,0%

La différence est due essentiellement à la modification du dédommagement reçu pour l'entretien des routes municipales à caractère cantonal. Ce dédommagement se monte à 14,4 mios pour 2002, contre 12,4 mios en 2001.



Chapitre 46: Subventions acquises

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
4,3	2,9	3,8	+1,42	+0,5
(en mios de francs)			+49%	+13,2%

Les subventions acquises en 2002 se révèlent supérieures au budget pour plus de 1,4 mios de francs. Les subventions versées par le Canton pour l'exploitation des centres sociaux (0,45 mios) ainsi que les dons (+0,67 mios) expliquent en grande partie l'écart constaté. Il convient de préciser que les dons, de par leur nature difficilement prévisibles et selon le principe de prudence, ne sont pas budgétés.

Chapitre 47 : Subventions à redistribuer

Les subventions à redistribuer sont d'un montant négligeable, balancée par ailleurs avec les charges du chapitre 37.

Chapitre 48 : Prélèvement sur les financements spéciaux

Les prélèvements sur les financements spéciaux se montent à Sfr. 94'000.- pour 2002. Ces prélèvements proviennent des revenus de la dîme du livre (7'1000.-) et du sport-toto (23'000.-).

Chapitre 48: Imputations internes

Les imputations internes s'élèvent à 94,9 mios pour 2002. Elles sont supérieures de presque 14 mios aux imputations budgétées. Ces imputations internes représentent les prestations interservices.

Nous trouvons entre autres dans ces imputations internes les charges liées aux locaux occupés par l'administration dans des bâtiments lui appartenant (loyers, entretien) ainsi que la répartition des intérêts de la dette. Cette dernière part représente la plus grande part du montant total (66 mios de francs en 2002),

La Ville de Genève poursuit ainsi ses efforts de transparence, afin de présenter des résultats au plus proche de la réalité.

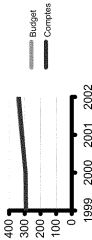
La contrepartie de ces revenus est le chapitre 39.



1.2.2. Analyse des principaux écarts des charges

Chapitre 30 : Charges de personnel

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
337,6	343,4	316,3	-5,7	+21,3
(en mios de francs)				
			-1,7%	+6,7%



Les charges de personnel, bien qu'inférieures au montant budgété, augmentent de plus de 20 mios de francs par rapport aux comptes 2001. Cette hausse de la masse salariale est due à la substantielle augmentation des effectifs en 2002 et aux mécanismes salariaux.

Voici les écarts entre les comptes 2002 et respectivement le budget 2002 et les comptes 2001 pour les différents groupes du chapitre 30 :

		C 2002	(B 2002)	(C 2001)
(en mios de francs)				
300	Autorités et commissions	1,5	-0,2	+ 0,0
301	Traitement du personnel	255,4	-1,8	+ 16,8
303	Assurances sociales	22,1	-0,5	+ 0,6
304	Caisse de pensions et prévoyance	36,3	-2,2	+ 3,2
305	Assurances maladie et accidents	8,7	-1,3	+ 0,4
306	Prestations en nature	1,9	-0,0	+ 0,1
307	Prestations aux pensionnés	8,2	-0,0	- 0,2
308	Personnel intérimaire	0,5	+0,3	+ 0,1
309	Autres charges de personnel	2,9	+0,1	+ 0,4

Le dépassement le plus important est dû au vote de la PA-30 du 25 juin 2002, concernant le fond de chômage. Le crédit budgétaire supplémentaire voté par le Conseil municipal se montait à 1 mios de francs ; le dépassement comptabilisé est de 1,16 mios de francs. Ce dernier est largement compensé par les écarts constatés entre les charges de personnel budgétées et celles comptabilisées. Au total, le groupe 301 présente une économie de 1,8 mios par rapport au budget voté.

La principale source d'économie est constituée des postes vacants au sein de l'administration, représentant au total environ 3,7 mios.

Chapitre 31 : Biens, services et marchandises

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
145,4	147,4	146,3	-2,0 -1,4%	-0,9 -0,6%

(en mios de francs)



Les charges « Biens, services et marchandises » se sont stabilisées légèrement en dessous du niveau de 2001.

	C 2002	(B 2002)	(C 2001)
(en mios de francs)			
310 Fournitures de bureau	11,3	+ 0,0	+ 1,2
311 Achat de mobilier, machines, véhicules	6,6	+ 1,0	+ 1,2
312 Eau, énergies, combustibles	19,1	- 0,8	+ 1,1
313 Achats de fournitures et marchandises	12,5	- 0,7	- 1,1
314 Entretien des immeubles par des tiers	46,3	- 1,8	- 5,5
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	5,9	- 0,3	+ 0,2
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	7,9	+ 1,0	+ 0,6
317 Dédommagements	1,5	- 0,3	+ 0,2
318 Honoraires et prestations de service	33,0	- 0,2	+ 0,9
319 Frais divers	1,4	+ 0,1	+ 0,4

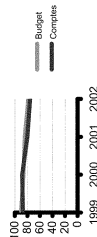
Hormis les groupes 311 et 316, les coûts ont été maintenus au niveau du budget, voire légèrement en dessous. Nous relevons donc une augmentation conséquente des achats de mobilier, machines et véhicules (+ 18,3% par rapport au budget) et des charges liées aux loyers, fermages et autres redevances d'utilisation (+ 13,8%).

Nous remarquons aussi la diminution des charges d'entretien des immeubles (groupe 314), et ce, aussi bien par rapport au budget 2002, qu'en comparaison avec les comptes 2001.

Une substantielle économie est à relever concernant le ramassage du papier. En effet, en raison de la valorisation accrue du papier ramassé, le prix payé pour la collecte du papier est en forte diminution : la différence se monte à 1,3 mio de francs.

Chapitre 32 : Intérêts passifs

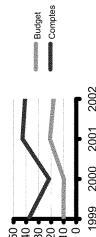
C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
75,5	78,4	80,0	-2,9	-4,5
(en mios de francs)				
			-3,8%	-5,6%



La baisse du niveau de l'endettement, cumulée à la chute des taux d'intérêts, continue de diminuer le poids des intérêts de la dette sur le budget de la Ville de Genève. Les efforts doivent être poursuivis pour ramener la dette dans des proportions proches du niveau des revenus annuels. La charge de la dette représente encore 8,3% des charges de fonctionnement de notre collectivité.

Chapitre 33: Pertes sur débiteurs

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
40,8	18,1	42,9	+22,7	-2,1
(en mios de francs)				
			+126%	-4,9%



En 2002, il a été comptabilisé une dépréciation de 1,9 mios pour la perte de valeur des actions BCG que la Ville possède. Par ailleurs, une perte comptable de 3,3 mios de francs due aux transferts de parcelles du domaine privé au domaine public a dû être comptabilisée. Enfin, d'importants litiges ont été provisionnés en 2002.

Chapitre 34 : Contributions à d'autres collectivités

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
14,9	13,1	13,2	+1,8	+1,7
(en mios de francs)				
			+13,7%	+12,9%



Le nombre grandissant des contribuables imposés à la source explique la forte augmentation des contributions aux communes frontalières françaises.

Chapitre 35 : Dédommagement à des collectivités publiques

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
38,3	38,5	48,3	-0,24	-10,0
(en mios de francs)				
			-0,6%	-20,7%



Voici les écarts entre les comptes 2002 et respectivement le budget 2002 et les comptes 2001 pour les différents groupes du chapitre 35 :

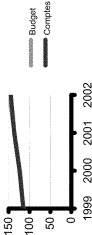
	C 2002	(B 2002)	(C 2001)
(en mios de francs)			
350 Dédommagements versés à la Confédération	0	0	0
351 Dédommagements versés au Canton	35,2	-0,1	-10,6
352 Dédommagements versés à des communes	3,1	-0,1	+0,6

L'augmentation des frais de perception, causée par la hausse des revenus des impôts, est plus que compensée par la diminution des charges liées à l'incinération des déchets. En effet, une diminution du tonnage des déchets a entraîné une baisse de plus de 1,4 mio de francs.

Chapitre 36 : Transfert à des tiers : subventions et allocations

C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
144,6	147,9	136,6	-3,4 -2,3%	+8,0 +5,9%

(en mios de francs)



Voici les écarts entre les comptes 2002 et respectivement le budget 2002 et les comptes 2001 pour les différents groupes du chapitre 36 :

(en mios de francs)		C 2002	(B 2002)	(C 2001)
361	Subventions aux cantons	1,5	+ 0,2	+ 0,0
363	Subventions aux communes	5,2	+ 0,0	+ 0,3
364	Subventions à des sociétés d'économies mixtes	1,8	- 0,2	- 0,1
365	Subventions à des institutions privées	108,1	- 3,2	+ 6,0
366	Subventions à des personnes physiques	24,9	- 0,4	+ 0,9
367	Subventions à des personnes physiques étrangères	3,1	+ 0,2	+ 0,9

Les charges du groupe 365 sont inférieures de 3.2 mios au budget ; cela est dû au nombre de places en crèches créées en deçà des prévisions du budget 2002. En effet, 50 places ont été créées, au lieu des 150 escomptées, entraînant une baisse substantielle du montant de cette subvention. Par ailleurs les contributions encaissées auprès des parents par les crèches ont atteint un niveau supérieur aux attentes, amenant là aussi une économie.

Au total, et par rapport à 2001, le montant des subventions est en augmentation de 8 mios de francs, pour atteindre 144,6 mios.

Chapitre 37 : Subventions redistribuées

Les subventions à redistribuer s'élève à 2576.- pour 2002. Elles trouvent leur contrepartie au chapitre 47 et n'ont par conséquent aucune influence sur les résultats des comptes de la Ville de Genève

Chapitre 39: Imputations internes

Les imputations internes s'élèvent à 94,9 mios pour 2002. Elles sont supérieures de presque 14 mios aux imputations budgétées. Ces imputations internes représentent les prestations interservices.

Nous trouvons entre autres dans ces imputations internes les charges liées aux locaux occupés par l'administration dans des bâtiments lui appartenant (loyers, entretien) ainsi que la répartition des intérêts de la dette. Cette dernière part représente la plus grande part du montant total (66 mios de francs en 2002).

La Ville de Genève poursuit ainsi ses efforts de transparence, afin de présenter des résultats au plus proche de la réalité.

1.3. Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont constitué, en 2002, 77,8% du total des revenus, contre 77,7% prévus au budget et 78,9% aux comptes 2001.

Le tableau synoptique publié ci-après permet de comparer les chiffres réalisés avec ceux du budget. Rappelons dans ce cadre que toutes les prévisions relatives aux centimes additionnels ont été proposées par le Département cantonal des finances.

Variations enregistrées entre le budget et les comptes 2002

(en millions de francs)					
	C2002	B2002	C2001	Ecart C02-B02	Ecart C02-C01
Revenus					
Personnes physiques	502,2	475,2	485,2	+27,0	+5,7%
Personnes morales	142,0	125,2	166,6	+16,8	+13,4%
Impôts sur les chiens	0,1	0,2	0,2	-0,1	n.s.
Fonds de péréquation pers. Morales	10,4	9,8	13,2	+0,6	+5,8%
Sous-total I	654,7	610,4	665,2	+44,3	+7,3%
Taxe professionnelle	90,4	86,9	92,3	+3,5	+4,0%
Sous-total II	745,1	697,3	757,5	+47,8	+6,9%
Impôt sur les bénéfices immobiliers	1,4	0,4	1,9	+1,0	n.s.
Impôt sur la remise des commerces	0,4	0,2	0,2	+0,2	n.s.
Total	746,9	697,9	759,6	+49,0	+7,0
Charges					
Rétrocession aux communes frontalières françaises	14,9	13,1	13,2	+1,8	+13,7%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	18,9	16,5	30,0	+2,4	+14,5%
Sous-total I	33,8	29,6	43,2	+4,2	+14,2%
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1,2	0,6	1,3	+0,6	+100%
Sous-total II	35,0	30,2	44,5	+4,8	+15,9%
Frais de perception impôts	18,9	18,0	18,0	+0,9	+5,0%
Total	53,9	48,2	62,5	+5,7	+11,8%
Revenus nets	693,0	649,7	697,0	+43,3	+6,7%

Ce tableau suscite les commentaires suivants:

Le rendement des centimes additionnels "personnes physiques" présente une amélioration de 27,0 millions de francs, ou 5,7%, par rapport au budget. Il représente une augmentation de 17,0 millions de francs (3,5%) par rapport à 2001.

On peut se réjouir de l'écart de 27,0 millions de francs (5,7%) par rapport au budget eu égard au contexte économique général.

Les impôts produits par "les personnes morales" ont été supérieurs de 16,8 millions de francs au montant budgétisé (13,4%). Le produit 2002 est inférieur de 24,6 millions de francs à celui de 2001 (-14,8%), lequel exercice comprenait des éléments exceptionnels.

La taxe professionnelle communale a produit 90,4 millions de francs, soit 3,5 millions de francs d'amélioration (4,0%) par rapport au budget. En 2001, cette taxe avait produit 92,3 millions de francs. Cela représente une diminution de 1,9 millions de francs, soit 2,1%.

Les impôts spéciaux (sur les bénéfices immobiliers et les remises de commerces) enregistrés dans les comptes 2002 s'élevaient à 1,8 millions de francs contre 0,6 million de francs au budget.

La perte sur débiteurs a été complaisée à hauteur de 3% de la production fiscale. La perte réelle relative aux centimes additionnels s'élève à 11,3 millions de francs, la différence de 7,6 millions de francs a été portée en augmentation de la provision pour débiteurs douteux qui passe ainsi de 52,5 millions de francs à 60,1 millions de francs. A noter que le reliquat passe de 199,9 millions de francs à 207 millions de francs. Rappelons qu'il serait souhaitable que la provision correspondante atteigne le 1/3 de ce montant, soit 69 millions de francs.

La valeur de production d'un centime additionnel en 2002 a été la suivante :

	Personnes		Total
	physiques	morales	
Comptes	11'037'275	3'121'407	14'158'682
Budget	10'443'956	2'751'648	13'195'604
Différence	+ 593'319	+ 369'759	+ 963'078
Différence en %	+ 5,7%	+ 13,4%	+ 7,3%

Comparaison avec 2001

Entre 2001 et 2002, la valeur d'un centime additionnel a évolué comme suit:

• Personnes physiques:	+ Fr.	373891,-	soit	+ 3,5%
• Personnes morales:	- Fr.	540174,-	soit	- 14,8%
• Valeur totale	- Fr.	166283,-	soit	- 1,2%

La production fiscale (tous contribuables confondus) a diminué modestement en 2002 étant donné les éléments exceptionnels enregistrés en 2001, au niveau des personnes morales (résultat d'un règlement d'un litige portant sur plusieurs exercices, environ 20,0 millions de francs).

1.4. Comptes des investissements

En 2002, les investissements bruts se sont montés à 79,2 millions de francs. Ils sont inférieurs de 27,8% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements bruts opérés depuis 1993 et leur taux de réalisation.

	Budget	Comptes	taux de réalisation %
1993	159.2	126.9	80%
1994	110.2	107.2	97%
1995	123.3	90.4	73%
1996	110.2	83.3	76%
1997	127.5	101.1	79%
1998	124.2	104.7	84%
1999	137.8	75.7	55%
2000	118.4	141.6	120%
2001	121.9	63.3	52%
2002	109.7	79.2	72%
1993-2002	1242.4	973.4	78.3%

Ce tableau appelle les observations suivantes:

En 2002, les investissements réalisés sont moins importants que ceux prévus au programme. Le taux de réalisation atteint 78,3% du programme. Pour ces dix dernières années, le total des investissements atteint la somme de 973,4 millions de francs, soit une moyenne annuelle de 97,3 millions de francs. Le taux de réalisation moyen s'élève à 78,3%.

Crédits extraordinaires votés en 2002

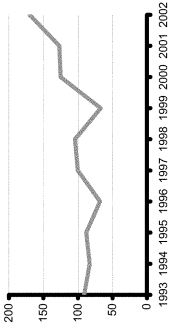
Durant l'année 2002, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté 170 millions de francs de crédits extraordinaires nouveaux, soit une augmentation de 33,4% par rapport à 2001.

Ces crédits concernent:

- Le patrimoine administratif: 143,1 mios
- Le patrimoine financier: 26,9 mios

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante:

(mios de francs)	Crédits votés
1993	91
1994	83
1995	88
1996	68
1997	100
1998	104
1999	67
2000	125
2001	127
2002	170
1993-2002	102,3



On observera que la moyenne des dix années est conforme à la motion votée le 13 juin 1990 par le Conseil municipal demandant de limiter les investissements du patrimoine administratif à 100,0 millions de francs par an, montants qui ont été réadaptés en 2002 pour tenir compte de l'inflation.

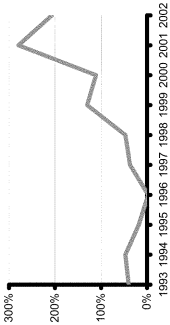
1.5. Financement des investissements en 2002

La structure du financement des investissements en 2002 s'est présentée comme suit :

	Comptes	Budget
(en millions de francs)		
Amortissements réglementaires	57,6	60,6
Amortissements complémentaires	50,0	50,0
Excédent de revenus	53,6	0,6
Autofinancement	161,2	111,2
Investissements nets	78,0	104,1
Excédent de financement	83,2	7,1
Taux d'autofinancement	206,7%	106,8%

Voici, ci-dessous, le résumé des taux d'autofinancement réalisés ces dix dernières années:

Autofinancement	
(mils de francs)	
1993	40%
1994	47%
1995	18%
1996	-2.5%
1997	37%
1998	47%
1999	130%
2000	111%
2001	279%
2002	207%



1.6. Variation de la fortune de la Ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2002 de Fr. 53'651'677.13 est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2002, à Fr. 371'037'208.14.

3. Gestion du Conseil administratif

3.1. Département des finances et de l'administration générale

Monsieur Pierre Muller, conseiller administratif

3.1.1. Département des finances

3.1.1.1 Gestion financière

Les objectifs de gestion financière figurant dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2002 ont été atteints.

3.1.1.1.1 Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2002

Par l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2001

- le Conseil administratif peut renouveler sans autre, en 2002, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
- le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers ;

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux diverses opérations suivantes:

Remboursements		Durée	Montant
Emprunt Tender Etat 4 ½ %	25.03.1987 – 25.03.2002	30 mios	
Emprunt AVS 5 1/8 %	15.06.1994 – 15.06.2002	20 mios	
Bons de caisse 6 ½ %	10.12.1992 – 10.12.2002	50 mios	
Total		100 mios	

Le montant des remboursements de 100 millions de francs a pu être effectué sans procéder à de nouveaux emprunts.

3.1.1.1.2 Revenus des biens

En 2002, les revenus des biens dégagent un montant supérieur de 5,4 millions de francs par rapport au budget. Tant le surplus de trésorerie que le bénéfice de l'hôtel Métropole concourent à cet excellent résultat.

3.1.1.1.3 Financement des investissements et montant des engagements futurs

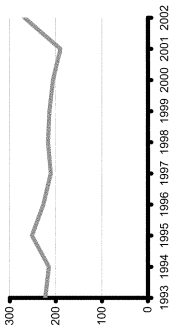
Le chapitre 1 « Considérations générales » du présent rapport contient une analyse sur les dépenses d'investissements comptabilisées en 2002 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécialement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 2002 le Conseil municipal a voté pour 170 millions de francs de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant supérieur de 42,6 millions de francs à celui de 2001 (127,4 mios).

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 2002, à 268,0 millions de francs.

Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année:
 Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante:

(mios de francs)	Engagements	Variations
1993	223	- 17
1994	215	- 8
1995	252	+ 37
1996	227	- 25
1997	211	- 16
1998	217	+ 6
1999	214	- 3
2000	206	- 8
2001	190	- 16
2002	268	+ 78



3.1.1.1.4 Information financière permanente

Le Conseil administratif a poursuivi en 2002 sa politique d'information financière concernant les crédits votés. A chacune de ses séances, avant de procéder à un vote, le Conseil municipal connaît l'incidence financière future de ses décisions grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef de groupe.

Par lettre du 24 février 2003, Monsieur Pierre Muller, responsable du Département des finances, a fourni à chaque conseiller municipal la situation annuelle 2002 des crédits d'investissements votés ou à l'examen des commissions spécialisées avec leurs incidences budgétaires futures.

Au 31 décembre 2002, la situation se résumait de la manière suivante:

	Montant en mios	Incidence budgétaire annuelle (annulés)
Crédits votés	170.0	15.5
Crédits à l'examen des commissions	202.1	18.8
Total	372.1	34.3

Ces 34,3 millions de francs représentent approximativement la valeur de 2,5 centimes additionnels.

3.1.1.3. La gestion hôtelière

Swissôtel Genève Métropole

Les hôtels « 5 étoiles » genevois en 2002 enregistrent un taux d'occupation moyen de 67,9%, soit une augmentation de 0,9% par rapport à l'année 2001.

S'agissant du Swissôtel Genève Métropole, le taux d'occupation a passé de 67,2% à 68,8% en 2002. Cette augmentation de 1,6% est donc meilleure que la moyenne de l'ensemble des hôtels « 5 étoiles » de Genève. Elle est le fruit d'une gestion efficiente de l'Hôtel Métropole.

Au niveau de l'occupation, le Swissôtel Genève Métropole se situe toujours en très bonne position par rapport à ses concurrents directs puisqu'il est le N° 2 (-0,2% par rapport au 1^{er}) des « 5 étoiles » genevois.

Nous sommes à nouveau très heureux des excellents résultats obtenus en 2002 grâce à la compétence et au savoir-faire de Swissôtel Raffles. Au niveau financier, l'exercice 2002 boucle avec un bénéfice de Fr. 4'245'104.- contre Fr. 2'270'492.- en 2001. Ce résultat tient compte de Fr. 1'251'332.- d'amortissement du matériel, du mobilier et des équipements, ainsi que des intérêts versés à la Ville de Genève, à savoir Fr. 1'842'245.-.

Le chiffre d'affaires s'élève à 21,3 millions de francs en 2002, alors qu'il avait atteint 18,1 millions de francs en 2001.

Quant aux charges d'exploitation, elles sont en augmentation par rapport à 2001. Les principaux groupes de charges ont évolué comme suit :

- les charges du personnel : + Fr. 310'000.—
Elles représentent 31,1 % du chiffre d'affaires contre 34,8% en 2001.
- Les marchandises et les autres charges d'exploitation : + Fr. 986'783.—
Les frais des marchandises augmentent quasiment en corrélation avec la croissance du chiffre d'affaires, les autres frais d'exploitation étant stables.

Quant aux intérêts versés à la Ville de Genève, ils diminuent de Fr. 42'141.—

Swissôtel Métropole
Comptes de résultat comparés 2002-2001

(en milliers de francs)	2002		2001	
Produits d'exploitation				
Charges d'exploitation		21'251,5		18'084,6
Marchandises et frais généraux	13'235,8		12'249,1	
Entretien et maintenance	677,0	13'912,8	691,1	12'940,1
Bénéfices d'exploitation avant				
Intérêts et amortissements		7'338,7		5'144,5
Amortissements		1'251,3		989,6
Intérêts versés à la Ville		1'842,2		1'884,4
Bénéfices nets d'exploitation		4'245,1		2'270,5

Swissôtel Métropole
Bilans comparés 2002-2001

Actif	2002	2001	Passif	2002	2001
Total	50'531,9	44'700,0	Total	50'531,9	44'700,0
Immobilisations	48'221,7	41'885,3	Exigible à long et moyen terme	42'649,6	38'554,9
Terrains	1'001,7	1'001,7	Ville compte d'invest.	42'649,6	38'554,9
Bâtiments, mobilier, matériel	47'220,0	40'883,6			
Stock marchandises et fournitures	335,7	294,9	Exigible à court terme	3'637,2	3'874,6
Marchandises	274,6	216,5	Créanciers, fournisseurs	2'798,0	2'927,2
Fournitures, combustibles	61,0	78,5	Passifs trans., provisions	839,1	947,4
Réalisable et disponible	1'974,5	2'519,7			
Actifs transitoires	163,2	59,5			
Débiteurs, dépôts de garantie	1'095,4	838,6			
Liquidités	715,9	1'621,6			
			Bénéfice de l'exercice	4'245,1	2'270,5

3.1.1.4 . Encouragement à l'économie

Prix de l'Industrie, de la Jeune Industrie et de l'Artisanat :

Prix de l'Industrie : LAITERIES REUNIES de Genève, Plan-les-Ouates

En 1911, deux coopératives laitières fusionnent pour donner naissance aux "Laiteries Genevoises Réunies" installées à Carouge.

En 1982, les Laiteries Réunies de Genève déménagent à Plan-les-Ouates et en 1998 deviennent un Groupe de type holding dans lequel 7 sociétés (SA) oeuvrent pour des objectifs constants dans le temps :

- Défense de l'intérêt des producteurs de lait de Genève et environs,
- Pérennité du Groupe, de ses entreprises,
- Adaptation constante des techniques et des processus pour la qualité des produits, des services.

Le Groupe "Laiteries Réunies Genève" centralise plusieurs fonctions vitales à l'ensemble des sociétés : ressources humaines, finances et gestion, circulation de l'information, comptabilité. Il abrite aussi les services de la Fédération laitière LRG, en charge de la relation avec ses sociétaires, de l'approvisionnement général en lait du Groupe et de la gestion du contingentement laitier.

Le Groupe LRG est géré par un directoire formé de dirigeants de chaque pôle et présidé par le directeur financier. Il prépare et conduit la réflexion stratégique. Il décide, de fait, des orientations et de la politique d'avenir du groupe.

Ces trois pôles d'activité sont : produits laitiers, spécialités fromagères et distribution, charcuterie et produits carnés.

Aujourd'hui, le groupe Laiteries Réunies de Genève emploie 600 collaborateurs répartis dans les différentes sociétés avec un chiffre d'affaires qui avoisine les 300 millions de francs.

Prix de la Jeune Industrie de Genève : SIXTECH SA, Petit-Lancy

Sixtech SA a été créée en 1997 et est spécialisée dans le travail de la tôle d'acier inoxydable.

Expérience, savoir-faire et précision dans l'art de plier, découper, braser, souder, riveter et assembler tous types de métaux. Elle fabrique des pièces détachées en lots de 1 à 1'000 unités, produit et assemble des systèmes qui peuvent, dans certains cas, comporter plus de 100 pièces différentes.

Cette entreprise produit différents types de pièces (tôlerie, sous-ensembles, produits complets). Elle possède une solide expérience pour de nombreux clients, en activité dans des marchés très différents : billetterie, médical, horlogerie, appareils de mesure, militaire, etc....

Sa politique qualité orientée client a été concrétisée par une certification ISO 9002 en mars 2000.

Prix de l'Artisanat : M. Walter PROBST, ébéniste restaurateur de meubles anciens au Grand-Saconnex

Ce lauréat est un artisan dont l'activité est tout entière vouée au maintien des valeurs traditionnelles de son métier.

M. Walter Probst, après une formation d'ébéniste, a, par lui-même, enrichi ses connaissances en cherchant dans les livres, en explorant des archives, en visitant collections et musées, afin de redécouvrir les anciennes méthodes de travail. Parallèlement, il s'est intéressé à l'histoire de l'art et à l'évolution des styles. Ainsi il s'est constitué un savoir d'une richesse rare.

Depuis de nombreuses années, il consacre une partie importante de son temps à transmettre à d'autres la somme de son avoir et de son savoir-faire.

Ses cours et ses stages de formation sont régulièrement suivis par des amateurs ou des professionnels, venant des horizons les plus divers.

Certains de ses anciens stagiaires s'occupent aujourd'hui de collections prestigieuses.

Trois d'entre eux, dont l'un est devenu son chef d'atelier, le secondent dans son travail.

En se vouant sans compter au partage de sa passion et de ses compétences, Walter Probst répond à son besoin profond de pérenniser son métier et son savoir, comme le firent à travers les siècles des générations de Maîtres Artisans.

Artisans et commerçants en fête:

La Ville de Genève, en collaboration avec la Fédération des artisans et commerçants (FAC), organise chaque année une fête dans un quartier différent. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'encouragement à l'économie locale.

En 2002, c'est le quartier qui avait été choisi à l'occasion de la première édition, en 1994, à savoir les Eaux-vives qui a eu le privilège de rééditer cet événement en dates des 30 et 31 août.

Comme chaque année, nous avons pu compter sur la participation de la Banque Cantonale de Genève, le GHI, Radio Lac et TV Léman Bleu qui a retransmis en direct son émission "Tout Genève en parle".

En 2003, il est prévu de l'organiser pour la seconde fois (1^{ère} fois en 1997) dans le quartier de la Jonction.

Analyse politique

Le Conseil administratif a la satisfaction de présenter à nouveau des comptes excédentaires pour l'exercice budgétaire et comptable 2002. La législature qui s'achève aura donc permis de rester dans les chiffres noirs, malgré une augmentation très importante des charges de fonctionnement qui aura heureusement été compensée par un accroissement inespéré des revenus, notamment fiscaux.

Le résultat de cet exercice, un boni de 53,6 millions, est particulièrement réjouissant compte tenu d'incertitudes tant fiscales que conjoncturelles. Nul besoin de rappeler le changement du mode d'imposition cantonal et son lot d'imperfections ou le contexte économique difficile, notamment boursier, pour se rendre compte que la situation financière de notre commune eût pu être largement plus délicate.

a) Les revenus

Après les embellies constatées ces dernières années, les impôts (chapitre 40) ne pouvaient continuer sans fléchir leur course en avant. Pour mémoire, entre 1997 et 2001, c'est plus de 250 millions d'impôts supplémentaires qui sont entrés dans l'escarcelle communale. Dans ces conditions, la légère diminution de 1,6% à 745,1 millions de francs en 2002 semble presque normale, une stabilisation étant à l'évidence attendue après une embellie de cette ampleur.

Dans le détail, la comparaison comptes à comptes fait apparaître une croissance continue des centimes additionnels des personnes physiques de 17 millions, alors que l'impôt perçu sur les personnes morales subit un tassement important de plus de 24 millions. Pour ce dernier point, il convient de rappeler que l'exercice 2001 avait enregistré un revenu exceptionnel de 20 millions grâce à la résolution d'un litige important. Ce revenu, par définition unique, influe grandement sur l'évolution du groupe 401. Lors de l'élaboration du budget 2002, son effet avait d'ailleurs été neutralisé.

Il convient néanmoins de tirer les enseignements de ces chiffres et accepter le fait que la reprise économique amorcée depuis trois ans reste des plus fragiles, la conjoncture actuelle le démontrant à l'envi. Nous devons sans conteste maintenir nos efforts de promotion et offrir aux entreprises des conditions favorables à leur développement. C'est également par l'expansion du tissu économique de la cité que de nouveaux emplois seront créés, participant de ce fait à la résorption du chômage dont le taux reste anormalement élevé dans notre canton.

Dernière remarque, elle a trait à la valeur du centime additionnel communal. Pour la première fois depuis 1996, celle-ci est en diminution (-0,166 million) en comparaison annuelle pour s'établir à 14,159 millions. Ce signal est à prendre en compte, mais il doit être fortement relativisé. En effet, comme déjà relevé ci-dessus, l'exercice 2001 avait vu un revenu extraordinaire de 20 millions être enregistré. Si cette manne, qui est sans rapport avec la perception courante, avait été répartie sur les trois exercices qu'elle concernait (1999 à 2001), le résultat du centime additionnel 2002 aurait été tout à fait dans la tendance haussière de ces dernières années.

Les revenus provenant de la taxe professionnelle, s'ils dépassent les prévisions budgétaires, restent en deçà des résultats 2001. Comme annoncé l'an passé, les rattrapages d'imposition qui ont été traités ces dernières années sont quasiment achevés et les revenus extraordinaires enregistrés de ce fait ne viennent plus augmenter la perception ordinaire de cet impôt. Il est important de noter également, pour les années à venir, que les montants perçus pourraient encore diminuer en raison du déménagement, effectif ou annoncé, d'importants contribuables hors des limites du territoire de la Ville.

Les revenus des biens ont connu une croissance réjouissante. Celle-ci provient notamment des bénéfices non budgétisés de l'Hôtel Métropole et des produits dégagés par le placement de notre trésorerie d'un niveau exceptionnellement élevé. Les revenus divers du chapitre 43 ont également connu un accroissement significatif. Celui-ci résulte principalement de l'augmentation du produit des amendes (+ 1,1 million, malheureusement compensé par une augmentation équivalente des pertes sur débiteurs douteux) suite à l'engagement, à l'automne 2002, de plus de trente agents de ville responsables de la régulation du parking dans les zones bleues du territoire municipal.

Il ressort de ces considérations que la situation financière de la Ville de Genève, au niveau des revenus, s'est manifestement améliorée sur la durée de la législature qui vient de s'écouler. Toutefois, il faut rester conscient que l'embellie que nous avons connue sur cette période ne se reproduira pas systématiquement. Il nous paraît indispensable de repenser le montant de nos charges afin de pouvoir assumer l'un de nos objectifs principaux, la réduction de la dette. Le boni enregistré cette année ne doit pas nous faire oublier que nos charges de fonctionnement suivent quasiment la même courbe ascendante que nos revenus, souvent avec une année de décalage. Un retour à des années financièrement plus difficiles pourrait avoir des conséquences fort regrettables sur les résultats de la Ville de Genève en l'absence de moyens de réaction rapide. Comme nous le relevons l'an passé, une analyse fine des prestations assumées par notre collectivité devra être réalisée afin de déterminer les prestations que la Ville se doit d'assumer et celles qui pourraient être qualifiées de confort.

b) Les charges

La hausse des charges de fonctionnement de la Ville de Genève se poursuit inexorablement année après année, à un rythme toutefois moins soutenu pour cet exercice 2002 en raison de l'adaptation de nos dépenses aux prévisions fiscales qui avaient été annoncées par les autorités cantonales.

Dans le cadre du budget voté, l'administration a cependant une nouvelle fois fait la preuve de sa maîtrise des charges. Le dépassement constaté par rapport au budget est le fait quasi exclusif des pertes sur débiteurs. Ce chapitre reste depuis plusieurs exercices très élevé en raison de la volonté affichée par le Conseil administratif de se conformer aux recommandations émises par le Département cantonal des finances, qui préconise de constituer une provision équivalente au tiers du reliquat des débiteurs fiscaux. Par conséquent, un montant de 3% de la production annuelle, diminué des pertes effectivement enregistrées, est comptabilisé en provision. Cette politique prudente, allée à la constitution de provision pour des litiges et à la prise en compte de la dépréciation de la valeur des actions BCGe notamment, est à l'origine du dépassement de 23 millions constaté par rapport au budget, chiffre à mettre en rapport avec les 10 millions de charges excédentaires relevés sur les comptes globaux de la Ville pour cet exercice.

Dans l'analyse par chapitre, il convient de relever la progression de près de 7 % des charges de personnel, plus de 21 millions supplémentaires apparaissant aux comptes 2002 par rapport à 2001. Cet accroissement résulte principalement des hausses d'effectifs et de l'effet des mécanismes salariaux qui étaient à nouveau pleinement en vigueur. Cette tendance devrait se poursuivre en 2003 au vu du budget voté, notamment suite à l'engagement de la seconde vague d'agents municipaux. Le budget 2004 devrait cependant s'inscrire sous le sceau de la prudence et les augmentations d'effectifs se limiter aux besoins indispensables. Les incertitudes conjoncturelles nous incitent en effet à garder à l'esprit qu'une diminution drastique du train de vie de la Ville pourrait être imposée rapidement par les circonstances et que le chapitre 30 n'est que difficilement compressible.

Le chapitre des biens, services et marchandises a enregistré une stabilisation. Les charges effectives ont même été inférieures à celles budgétisées (-2 millions) et aux comptes 2001 (-0,9 million). A noter que les dépenses courantes des services en matière de fournitures de bureau sont restées dans la cible budgétaire, qu'une économie de 0,8 million a été réalisée sur le poste 312 (eau, énergies, combustibles), ainsi qu'un résultat inférieur de 1,8 millions sur l'entretien des immeubles par des tiers. Sur ce dernier point, le Conseil administratif regrette que la totalité du budget n'ait pas été utilisée compte tenu des besoins évidents de maintien de l'état de notre parc immobilier, dont l'ancienneté nécessite des interventions indispensables.

La diminution des intérêts passifs, autrement dit le coût de l'endettement de la Ville de Genève, est un motif de satisfaction. La baisse est de 4,5 millions entre les exercices 2001 et 2002, 3 millions par rapport au budget. Grâce au remboursement de certains emprunts, pour un total de 100 millions au cours de cet exercice, et à la diminution des taux d'intérêts conjuguée à une vision prospective de gestion de notre endettement, cette tendance devrait pouvoir se maintenir en 2003.

Les subventions et allocations font état d'une progression de 8 millions en regard des comptes 2001. 2 millions résultent de la comptabilisation de prestations en nature (utilisation de locaux ou de services de l'administration à titre gratuit) accordées aux institutions privées. Cette démarche s'inscrit dans la droite ligne de la transparence voulue par la Ville de Genève quant à ses prestations, permettant une approche plus analytique des activités développées par les services. Cette même logique se retrouve au niveau des imputations internes, les prestations interservices étant prises en compte dans la comptabilité générale (chapitre 39 et 49). Le nouveau logiciel appelé à remplacer Eurozoom sera également dans cette droite ligne et favorisera l'approche analytique des comptes de l'administration.

Un excédent de revenus de 53.6 millions est à l'évidence un résultat très favorable. Il convient néanmoins de se rappeler qu'il se compose avant tout des revenus supplémentaires de la fiscalité et pas d'économies réalisées sur le train de vie de la Ville de Genève. Nul besoin de rappeler que la fiscalité représente près des 4/5^{èmes} de nos revenus et que l'équilibre de nos comptes est étroitement lié à l'évolution de celle-ci et, indirectement, à la santé de l'économie genevoise. Au vu de la morosité économique et boursière actuelle, une vigilance toute particulière s'impose pour les exercices à venir, le risque pour la Ville de devoir se serrer la ceinture d'un cran n'étant pas à exclure.

Une prudente maîtrise des charges est d'autant plus indispensable que l'objectif de désendettement que s'est fixé le Conseil administratif reste plus que jamais d'actualité. Les résultats encourageants de l'exercice qui vient de s'écouler confortent d'ailleurs cette position volontariste qui rejoint les recommandations des grands instituts de notation pour qui, dans la règle, le rapport entre l'endettement et les revenus annuels d'une collectivité doit se situer proche de 1. La dette est à présent de 1'695 millions pour des revenus de 958 millions, l'effort mérite d'être poursuivi.

Un dernier mot, en conclusion, sur les investissements. Après le très faible montant d'investissements constaté l'an passé, une légère amélioration s'est dessinée sur ce plan en 2002. 78 millions, principalement en faveur du patrimoine administratif, ont été investis. A ce chiffre il convient encore d'ajouter le montant des engagements, soit les crédits votés mais pas encore dépensés, qui se montent à 268 millions.

La Ville de Genève peut donc afficher un taux d'autofinancement de 206% et un excédent de financement de 83.2 millions, résultats qui ont permis de procéder au remboursement de trois emprunts pour un total de 100 millions sans avoir contracté de nouveaux engagements.

Espérons que cette situation pourra se reproduire ces prochaines années et que la conjoncture, que d'aucuns décrivent morose, permette la réalisation des nombreux objectifs que le Conseil administratif s'est fixés en faveur de la population genevoise.

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2002

AUTORITÉS

Délégation à l'Agenda 21

En 2002, la Délégation à l'Agenda 21 a été présidée par Monsieur Christian Ferrazino, Conseiller administratif. La poursuite des trois objectifs politiques adoptés par le Conseil administratif en 2001 a permis la mise en place de nombreux projets, gérés et coordonnés par l'Unité Agenda 21 avec le soutien de groupes de travail composés, entre autres, de membres de la Délégation.

1. Mise en place d'une administration exemplaire

1.1 Programme de communication global (interne, externe)

Le Conseil administratif a décidé de mettre en place une politique de communication globale pour favoriser la participation de tous, condition *sine qua non* pour la réalisation d'un Agenda 21.

Supports de communication tout public

Dans une première phase, cette volonté s'est concrétisée par l'élaboration d'une brochure tout public intitulée « Développement durable, agir pour la ville de demain ». Basée sur les fiches établies dès 1996 par les services de l'administration, cette brochure recense les activités de la ville allant dans le sens de la durabilité et a servi de référence au nouveau site Agenda 21 de la Ville de Genève (www.ville-ge.ch/Agenda21). Ce site sera mis à jour dès 2003 sur la base du résultat d'une enquête menée auprès des différents services. Il devrait progressivement intégrer les différents projets de développement durable de la Ville de Genève et offrir de nouvelles fonctionnalités (rubrique news, plates-formes, supports pédagogiques, liens, actualités, etc.). Un logo a également été créé, permettant de mieux identifier notre Agenda 21.

Manifestation « Devenez acteur du développement durable » (6-9 juin 2002)

A l'occasion des dix ans de la Conférence de Rio, la Ville de Genève a organisé, avec le canton et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), une manifestation intitulée « Devenez acteur du développement durable » du 6 au 9 juin 2002. Les deux premières journées de cette manifestation étaient consacrées à des conférences destinées à un public restreint, alors que les deux autres, organisées comme une fête populaire sur la plaine de Plainpalais, étaient largement ouvertes à la population.

Pour la Ville de Genève en particulier, cette manifestation a été l'occasion de rendre plus visibles les actions liées au développement durable. Pour la première fois, un stand de conception nouvelle regroupant plusieurs services de l'administration sous le thème fédérateur de l'Agenda 21 a été présenté. Les thèmes abordés touchaient l'alimentation saine, le compostage, le recyclage ainsi que le maintien de la biodiversité. Un jeu éducatif intitulé « Genève 21 » élaboré pour l'occasion, a séduit le public de même que les nombreuses activités (jeux interactifs, spectacles, concours pour petits et grands) mises en place sur le thème du développement durable.

Mise à jour du site CEROI (Cities Environmental Reports on the Internet)

Fruit d'un partenariat entre la Ville, l'Etat et le PNUE / GRID (Global Resource Information Database), ce site a été lancé en 2000. Il a pour objectif de rendre accessible à un large public des données concernant l'environnement urbain, de favoriser la prise de conscience et de décision dans ce domaine (www.ville-ge.ch/ceroi). Sur la base d'un questionnaire envoyé aux différents fournisseurs et utilisateurs potentiels du site, celui-ci a été partiellement remis à jour en 2002.

1.2 Une première en Suisse : les forums Agenda 21

Quelque 250 collaborateurs de l'administration ont participé au premier Forum Agenda 21 pour l'administration le 31 octobre 2002. Son but principal : réunir des collaborateurs des cinq départements et du Secrétariat général en vue de développer un large processus Agenda 21 au sein de notre municipalité.

Il s'agissait de mettre en évidence les expériences déjà réalisées ou en cours dans le domaine du développement durable, de montrer aux collaborateurs et collaboratrices l'intérêt d'adhérer à la démarche Agenda 21 et d'estimer avec eux les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour que la notion de développement durable puisse être mieux intégrée dans les différents projets municipaux. La méthode utilisée: des séances plénières alternant avec des ateliers de travail permettant à chacun de s'exprimer et de faire des propositions concrètes. Le principe : casser les barrières hiérarchiques et départementales pour favoriser un meilleur dialogue entre les participants.

Ce premier Forum en annonçait un autre, organisé à l'intention des conseillers municipaux le 16 novembre. Ce fut l'occasion de mieux cerner le contenu d'une notion souvent galvaudée aux contours parfois nébuleux. Cette expérience est unique puisqu'à ce jour, jamais encore un organe législatif n'avait été associé à une démarche Agenda 21 en Suisse. Le forum a été notamment l'occasion d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure implication du Conseil municipal en amont du processus Agenda 21. Depuis lors, une motion a été votée par le Conseil municipal prévoyant la mise en place d'une grille d'évaluation pour l'aide à la décision des projets soumis au Conseil municipal ou/et émanant de lui.

1.3 Réalisation d'un système de gestion environnemental (SGE)

Dans l'optique de rendre notre administration exemplaire, de sensibiliser et de mobiliser nos collaborateurs autour de projets concrets de développement durable, le Conseil administratif a décidé de mettre en place un système de gestion environnementale (SGE) permettant, entre autres, d'améliorer nos modes de consommation et de gestion qui ont un impact sur l'environnement et la santé. Dans une première phase, le groupe de travail, composé de cadres de l'administration directement concernés par les thèmes choisis (déchets, eau, énergie, mobilité, achats, santé et sécurité) se concentre sur la maîtrise des impacts environnementaux des postes de travail de bureau de manière à toucher le quotidien des différents collaborateurs.

Un bureau environnemental a été mandaté pour effectuer le bilan des actions et des pratiques existantes dans ces domaines et accompagner le groupe de travail dans la rédaction d'une Déclaration environnementale et d'un plan d'actions. La déclaration environnementale contient les principes que le Conseil administratif entend mettre en oeuvre afin que l'ensemble de ses activités favorise la conservation des ressources et améliore le cadre de vie des collaborateurs. Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et servira donc aussi à évaluer ces actions pour s'assurer que l'engagement initial est respecté.

Concrètement, l'administration municipale disposera, pour chaque action retenue, d'une « boîte à outils », ou méthode permettant d'intégrer de manière autonome chaque action choisie au sein des divers services. Cette mallette pédagogique comprendra la procédure de mise en place, le matériel ainsi que les besoins en logistique, en formation, en ressources humaines et financières. Les actions devront être mises en place avec un minimum de changement dans les habitudes de travail tout en respectant les spécificités et les besoins de chaque service.

2. Mise en place d'un processus de démocratie participative

La réussite d'un processus Agenda 21 passe par une démarche participative qui implique l'ensemble de la population. Bien que l'administration communale initie souvent le mouvement, c'est la société civile qui va donner à l'Agenda 21 son relief et sa pertinence. Dans le cadre de l'Agenda 21 cantonal, le canton de Genève en collaboration avec la Ville de Genève lance un nouveau projet sur deux ans intitulé "promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie à Genève". Ce projet de démarche participative au niveau d'un quartier a obtenu le soutien de la fondation nationale Promotion Santé Suisse.

Le premier quartier choisi dans le cadre de ce projet est celui de St-Jean. Les objectifs principaux de ce projet sont, tout d'abord, d'y développer une démarche participative qui vise à donner à chacun, dans une perspective individuelle et collective, les moyens "d'agir" en faveur de sa santé et de sa qualité de vie, avec l'idée de diffusion et de reproductibilité du projet. Il s'agit ensuite de développer et de mettre à disposition des décideurs locaux un outil d'aide à la décision en relation avec la santé et la qualité de vie de la population.

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

Cette délégation est composée du Maire, du Vice-Maire et est présidée par le magistrat délégué aux affaires sociales.

Plus d'une centaine de dossiers ont été renvoyés pour examen à cette délégation qui s'est réunie 5 fois. Lors de ses réunions, elle a procédé à une cinquantaine d'auditions. Ainsi, 48 projets de coopération au développement ont pu être financés, dont 24 présentés par des associations membres de la Fédération genevoise de coopération à laquelle un crédit « projets » de CHF 1'120'000.— a été attribué en 2002.

La répartition géographique des projets soutenus par la Ville de Genève est la suivante :

- 21 projets en Afrique
- 17 projets en Amérique du sud
- 2 au Moyen-orient
- 4 en Asie
- 1 en Europe (Balkans)

ainsi que 3 projets d'information.

Il est à noter que le Conseil administratif a attribué CHF 500'000.— de son crédit « coopérations décentralisées » au Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté (FISVP), créé sous l'impulsion des villes de Genève, Lyon et Bamako et inauguré en avril 2002.

Ainsi, à la fin 2002, le FISVP a pu démarrer avec un premier projet de formation aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie, ce en partenariat avec la Mairie de Sao Paulo au Brésil.

Enfin, à 9 reprises, la Ville de Genève a accordé des fonds au titre de l'aide humanitaire, ce afin de soulager des pays victimes de catastrophes naturelles, telles que les inondations en République Tchèque et à Genève, l'éruption volcanique au Congo, l'ouragan à Cuba, ou le tremblement de terre en Afghanistan.

Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain

Cette délégation réunit Messieurs Christian Ferrazino, Conseiller administratif et président de la délégation, André Hédiger et Manuel Tornare, Conseillers administratifs, et Alain Vaissade, Conseiller administratif, ce dernier pour les objets qui concernent le Fonds municipal d'art contemporain.

En 2002, la délégation s'est réunie cinq fois. Les thèmes principaux suivants ont été traités :

- Les principes d'aménagement des deux quais marchands adoptés et la volonté de créer un édicule type pour les occupations saisonnières prise, le Conseil administratif a présenté un crédit d'étude et avait déjà créé un groupe de travail inter-services entre l'Etat et la Ville de Genève, auquel les riverains seront associés.
- Afin d'organiser les rapports entre les divers usagers des « zones de rencontre » et y assurer la sécurité et une qualité de paysage, l'étude d'un nouveau bac à arbres, ou bac d'orangerie, a été confiée à des designers. Ce concours a vu des projets de qualité et a été bien accueilli par la profession. Trois projets ont été retenus, maintenant en développement.
- Après les réactions négatives du Conseil municipal, du public et des commissions consultatives au nouveau plan d'affichage de la Société générale d'affichage, le Conseil administratif a reçu la société à plusieurs reprises et a confié à la délégation, ainsi qu'à un groupe ad hoc, la mission d'établir des principes et un plan directeur. Cette réflexion doit prendre également en compte l'affichage illicite, dit « libre ».
- Après une étude de plusieurs sites, en relation avec la motion M-65 de M. Roman Juan : « Patinoires en ville », acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, la délégation a favorisé la mise en place d'une patinoire en glace synthétique à l'avenue des Charmilles, à la place dite de l' « Europe », maintenant en activité.
- En réponse à la motion M-44 de MM. Guy Savary et Didier Bonny : « Arborisation de la rue de Carouge entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais », acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, la délégation a constaté que l'organisation urbaine du site et l'occupation des sous-sols ne permettaient pas une opération d'ensemble. Dès lors, les projets d'aménagement des places Saint-François et des Augustins sont encouragés. Une végétalisation d'une partie de la rue de Carouge est recherchée.

Secrétariat général

Administration centrale

Missions : Assistance et conseil du Conseil administratif, coordination Conseil municipal, coordination interdépartementale, information et communication du Conseil administratif, gestion des archives de la Ville de Genève.

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 :</i> Renforcer le suivi des affaires du conseil administratif L'objectif n'est que partiellement atteint à cause du manque de ressources à disposition de l'administration centrale.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
<i>Objectif 2 :</i> Renforcer le suivi des délégations L'objectif n'est que partiellement atteint à cause du manque de ressources à disposition de l'administration centrale.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
<i>Objectif 3 :</i> Renforcer le suivi des affaires du Conseil municipal Une veille législative a été mise en place afin de suivre les objets soumis au Conseil municipal.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
<i>Objectif 4 :</i> Réaliser une nouvelle étape du projet Candide De nouveaux développements de Candide supposent une définition du concept, qui pour l'heure n'est pas sous toit.	Degré de réalisation : Partiellement Atteint

<i>Objectif 5 :</i> Initier un projet de refonte totale de la ligne graphique	Degré de réalisation : Partiellement atteint Elaboration de la nouvelle ligne graphique des documents présentant le projet de budget 2003, le projet de budget 2003 par missions et prestations, le rapport à l'appui du projet de budget 2003 mais également élaboration de la nouvelle ligne graphique des programmes de formation 2003 du Service des ressources humaines, destinés aux cadres ainsi qu'au personnel.
<i>Objectif 6 :</i> Renforcer la présence du Conseil administratif auprès de la population	Degré de réalisation : Atteint Édition d'un nouveau magazine d'information intitulé « Vivre à Genève », diffusion régulière de communiqué de presse à la suite des séances hebdomadaires du Conseil administratif.
<i>Objectif 7 :</i> Faire évoluer l'intranet	Degré de réalisation : Non atteint L'objectif est reporté pour l'année 2003, au cours de laquelle les ressources nécessaires seront mobilisées pour finaliser cet objectif.
<i>Objectif 8 :</i> Finaliser homopoliticus	Degré de réalisation : Atteint Le module « Homopoliticus » a été mis en place et peut être maintenant consulté par le public.
<i>Objectif 9 :</i> Développer une nouvelle application informatique pour la gestion des jetons de présence	Degré de réalisation : Non atteint La mise en œuvre de ce projet a été suspendue en raison du changement à la tête du Secrétariat du Conseil municipal
<i>Objectif 10 :</i> Garantir un délai de trois mois quant à la publication du Mémorial	Degré de réalisation : Partiellement atteint De manière à réaliser pleinement cet objectif, deux aides-mémorialistes ont été engagées en 2002 sous contrat temporaire. L'une d'entre elles sera engagée au 1^{er} février 2003. Une nouvelle mémorialiste-correctrice a été engagée et sera nommée au 1^{er} février 2003

<i>Objectif 11 :</i>	Degré de réalisation :
Réaliser les calendriers de conservation pour les documents communs de l'Administration Afin d'affiner la collecte d'informations, la création d'un masque de saisie et la méthodologie générale pour ce type d'opération, nous avons reporté notre attention en cours d'année sur la réalisation de deux calendriers destinés à des services (GJM et Service Social) plutôt que de nous concentrer sur les délais communs. Ces deux expériences nous seront utiles pour la suite de notre projet. Nous avons également cherché un logiciel qui puisse nous aider dans notre tâche. Demeure que l'objectif énoncé est majeur et qu'il sera repris en 2003.	Partiellement Atteint

<i>Objectif 12 :</i>	Degré de réalisation :
Former les préposés aux archives à la gestion des documents actifs et semi-actifs Après avoir mis à jour la liste des préposés et remplaçants des préposés, nous avons réalisé une enquête afin de mieux cerner leurs besoins en matière de formation. Nous avons organisé un cours qui a réuni les deux-tiers des préposés, soit 70 personnes. Ce cours introductif, inscrit maintenant dans le programme du SRH, sera offert à tous les collaborateurs de la Ville qui souhaitent le suivre à partir de 2003. Nous avons également prévu l'année prochaine deux cours spécialisés à l'intention des préposés. Le site Intranet sera quant à lui revu en cours d'année.	Atteint

<i>Objectif 13 :</i>	Degré de réalisation :
Choisir un logiciel pour la mise à disposition des descriptions sur le web Nous avons étudié les différents logiciels spécialisés en vente sur le marché. Après réflexion, nous avons opté pour la réalisation d'une solution novatrice utilisant une combinaison de normes internationales (EAD/XML et ISAD-G) plutôt que pour l'acquisition d'un produit du marché. Des tests ont été réalisés à la fin d'année. Les travaux vont se poursuivre en 2003.	Atteint

Personnel :

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil municipal, son effectif est de 20 collaborateurs, soit 9 postes fixes et 11 postes réguliers (secrétaires procès-verbalistes et huissiers). En 2002, le Mémorial a également engagé 2 aides-mémorialisées à temps partiel, en occupation temporaire. Une nouvelle cheffe du Secrétariat du Conseil municipal a été nommée au 1^{er} août 2002, au départ de la titulaire.

Locaux :

Les Archives sont toujours préoccupées par le manque d'espace tant pour les documents conservés à long terme pour des raisons patrimoniales que pour ceux qui ne font que transiter dans leurs locaux en attente de leur élimination après expiration des délais de conservation.

La question des locaux reste, pour le secrétariat général, un souci majeur pour son fonctionnement quotidien.

Agenda 21 :

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil municipal, Au niveau des séances des commissions spécialisées et du Bureau, les couverts (assiettes, etc.) des collations ont été remplacés par des couverts en matériel biodégradable. Des corbeilles en carton ont été placées dans les bureaux pour le recyclage du papier.

Les Archives ont fait des recommandations quant au choix de la qualité du papier en relevant les problèmes liés à la conservation de ce support à long terme.

Commentaires sur les comptes :

Archives :

Le dépassement sur la ligne 31316 de 4 452,70 Frs (fournitures spécifiques) est dû à l'acquisition d'un nombre plus important que prévu de boîtes et de fourres de conservation. Cette acquisition supplémentaire a permis d'assurer le bon conditionnement du grand nombre de fonds qui ont été classés et décrits en 2002, grâce aux nombreux collaborateurs sous contrat temporaire qui ont travaillé aux Archives au cours de cette année.

Le dépassement sur la ligne 31707 de 505,80 Frs (frais de déplacement) est le résultat d'un déplacement effectué en fin d'année à Paris, qui n'avait pas été prévu initialement, dans le cadre de l'informatisation des descriptions et de leur mise à disposition sur le web. Ce projet était l'un de nos objectifs majeurs de l'année écoulée.

Secrétariat du Conseil municipal :

30119 Salaire personnel temporaire

Le dépassement de Fr.20'053.30 est dû à l'engagement de 2 aides-mémorialistes et à l'augmentation des séances des commissions spécialisées.

30127 Heures supplémentaires

Des heures supplémentaires ont dû être versées au personnel suite à une surcharge de travail (rattrapage du Mémorial) et à l'augmentation des séances plénières du Conseil municipal (Fr.11'800.-).

30138 Heures complémentaires

Des heures complémentaires ont été versées au personnel travaillant à temps partiel suite à une surcharge de travail (rattrapage du Mémorial) et à l'augmentation des séances plénières du Conseil municipal (Fr.13'221.-).

30140 Salaires réguliers

Le dépassement de Fr.7'4172.- est dû à la régularisation des temporaires (10 collaborateurs).

30664 Indemnités de repas

Ce montant de Fr.5'608.80 représente les repas pris à l'extérieur par le personnel du Secrétariat du Conseil municipal lors des séances plénières.

31001 Fournitures de bureau

Ce dépassement est dû au fait de l'augmentation des achats de fournitures de bureau consécutifs à l'engagement de personnel.

31845 Téléphones

Ce dépassement est dû à l'augmentation des coûts des télécommunications et à l'augmentation des appels à destination de téléphones portables.

Divers :

Conseil municipal :

Bureau pour l'année législative 2001-2002

Pierre Losio, Président
Alain Comte, 1^{er} vice-Président
Pierre Reichenbach, 2^{ème} vice-Président
Jean-Charles Lathion, secrétaire
Marie Vanek, secrétaire
Alain Fischer, secrétaire
Virginie Keller-Lopez, secrétaire

Bureau pour l'année législative 2002-2003

Alain Comte, Président
André Kaplun, 1^{er} vice-Président
Odette Saez, 2^{ème} vice-Présidente
Faïtha Eberlé, secrétaire
René Winet, secrétaire
Christina Matthey, secrétaire
Nicole Bobillier, secrétaire

Démissions durant la législature 2001-2002 :

Mmes Evelyn Strubin (AdG/SI), Michèle Kunzler (Vc), Anne-Marie Von Arx (PDC), Arielle Wagenknecht (PDC) et MM Paul Oberson (Vc),
Souhail Mouhanna (AdG/SI), Mark Muller (L), Guy Mettan (PDC).

Prestations de serment durant la législature 2001-2002

Mmes Aline Guelmi (AdG/SI), Odette Saez (PDC) et MM. Marc Dalphin (Vc), Alain Gallet (Vc), Bruno Martinelli (AdG/SI), Michel Anchieri
(L), André Fischer (PDC), Jacques Finet (PDC).

Activité du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni au cours de 63 séances plénières, représentant 6848 pages au Mémorial (55 séances et 5435 pages au Mémorial pour la législature précédente).

Au cours de ces séances plénières, il a traité 519 points (426 lors de la législature précédente), dont 43 en urgence. Il y a eu 426 points reportés.

157 objets avec *
125 objets avec **
100 objets avec ***
34 objets avec ****
10 objets avec *****
25 points ont été reportés à fin mai 2002.

Les statistiques pour la 159^{ème} année sont les suivantes :

Propositions du Conseil administratif :Rapports de commissions :

87 déposées
87 traitées
27 sur motions
69 sur propositions du Conseil administratif
15 sur pétitions
5 sur projets d'arrêtés
1 sur initiative
1 sur résolution
2 sur divers (SECSA, Fondéec)
1 sur proposition du CA encore à traiter
47 sur motions
11 sur interpellations
21 sur questions écrites
2 sur résolutions
6 sur pétitions
23 déposées
28 traitées
6 encore à traiter

Réponses du Conseil administratif :Interpellations :

Motions :

102 déposées
114 traitées
15 encore à traiter
13 déposées
13 déposés
8 traités

Pétitions :
Projets d'arrêtés :

Questions écrites :
Résolutions :

2 encore à traiter
20 déposées
7 déposées
9 traités

Divers :

53 communications du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal
confondues

28 lettres lues en séances plénières

Correspondance :

Commentaires sur les comptes :

Jetons de présence :

Une provision de Fr. 112'890.- a été faite pour les jetons dus en décembre 2002 (solde disponible en 2002 : Fr. 136'280.-). Ils seront réglés avec les jetons de présence du 1^{er} semestre 2003.

Le Parking St-Antoine a été provisionné à concurrence de Fr. 5'400.-.

Les frais de réception ont progressé de Fr. 29'321.86. Ceci est dû principalement au fait de la forte progression des séances supplémentaires et de l'augmentation des coûts du traiteur pour les séances des commissions spécialisées (engagement de traiteurs « bio », etc.).

La sortie annuelle du Conseil municipal s'est déroulée le 31 août 2002 dans la Vallée de Joux, avec la visite, entre autres, des grottes de Vallorbe et du col du Marchairuz. La Mairie d'Orbe a reçu une délégation de 51 personnes. Les frais se sont montés (repas, excursion, car, etc.) à Fr. 8'606.80.

Service des relations extérieures

Missions : Renforcer et promouvoir la Ville de Genève vis-à-vis de ses partenaires extérieurs

Objectifs 2002

Objectif 1 : Préparer et soutenir les actions du Conseil administratif visant au renforcement de la présence de la Ville de Genève tant au niveau local, régional, national qu'international	Degré de réalisation : Partiellement atteint
Cet objectif a été partiellement atteint dans la mesure où le service était en cours de constitution et de ce fait n'a pas pu déployer pleinement son potentiel. Par son travail d'analyse, le SRE a soutenu la prise de décision concernant des actions que le Conseil administratif souhaite entreprendre pour favoriser le rayonnement de la Ville. Le SRE a préparé plusieurs déplacements du Maire en charge visant à promouvoir la Ville et à renforcer la coopération internationale. Le SRE a participé à la mise sur pied de la manifestation genevoise destinée à célébrer l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Le SRE a organisé l'accueil et le programme de visite de délégations venues de l'étranger.	
Objectif 2 : Epauler le Conseil administratif dans son action visant à promouvoir la Ville de Genève comme un nouvel acteur émergent au sein de la coopération internationale	Degré de réalisation : Atteint
Durant le premier semestre, les efforts du service, en cours de constitution, ont été fortement mobilisés pour soutenir le Conseil administratif, et plus particulièrement le Maire, dans son action en vue d'accueillir à Genève le siège de l'organisation mondiale des villes et des pouvoirs locaux. En dépit de l'échec de la candidature genevoise, les actions de promotion entreprises dans ce contexte ont permis de positionner la Ville de Genève comme un partenaire de poids dans les réseaux de villes. Avec l'engagement d'un administrateur, le Fonds de solidarité des villes contre la pauvreté peut prendre tout son essor et renforcer ainsi le positionnement de Genève comme un acteur majeur de la coopération internationale.	

Personnel :

2002 a été l'année de mise sur pied du service. La cheffe de service a commencé ses activités en janvier 2002; elle a pu par la suite engager un adjoint de direction, un collaborateur scientifique, une adjointe administrative et un administrateur à mi-temps (pour le Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté). Les quatre postes et demi dévolus au service sont maintenant pourvus.

Commentaires sur les comptes :

313 *Achats de fournitures et autres marchandises*

Achat de films, fournitures audio-visuelles

314 *Entretien des immeubles par des tiers*

Nettoyage d'une salle dans le cadre de l'inauguration du Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté (FISVP)

316 *Loyers, fermages et redevance d'utilisation*

Locations de salle et location de matériel audio-visuel lors de la candidature de Genève-Divonne au Mexique (cf objectif 2)
L'année 2002 étant une année de mise en place, certains groupes de rubriques ont été ouverts en cours d'année et n'avaient de ce fait pas de budget prévu. Ces écarts sont compensés par des soldes positifs sur d'autres groupes.

317 *Dédommagements*

Déplacements à l'étranger

Un crédit budgétaire supplémentaire a été voté en 2002, destiné à financer la campagne de candidature de Genève-Divonne (cf objectif 2) de frs 430'000 réparti sur plusieurs rubriques dont une partie sur la rubrique déplacements, justifie en partie les dépenses. D'autres déplacements ont eu lieu avec le maire en charge dans le cadre de visites officielles.

367 *Subventions accordées – étranger*

Forum de la société civile

Un crédit budgétaire supplémentaire de frs 150'000 a été voté en 2002, destiné à soutenir le Forum de la société civile en juillet 2002. Ce crédit justifie les dépenses de ce groupe.

Service des ressources humaines

Missions : Application du statut, ressources humaines, action chômage, études

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 :</i> Définir la stratégie informatique du service et contribuer au choix de la future application informatique en terme de gestion des ressources humaines (y compris le paiement des salaires).	Degré de réalisation : Partiellement atteint
Dans le cadre du remplacement des applications financières de la Ville de Genève, le Service de ressources humaines a été intégré au projet d'implémentation d'un nouveau progiciel. Le remplacement des applications relatives à la gestion administrative du personnel et à la gestion des salaires est prévu pour le 1 ^{er} janvier 2004. Ces nouveaux outils doivent nous permettre, en plus de leur mission primaire, de répondre aux demandes des services de l'administration en terme d'information et de tableau de bord.	
<i>Objectif 2 :</i> Elaboration d'un statut du personnel »XXIème siècle « Durant l'année 2002, plusieurs réunions du groupe de travail relatif à l'élaboration du statut ont eu lieu. Elles ont permis de débiter l'analyse des différents thèmes qu'il y aura à aborder.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
<i>Objectif 3 :</i> Elaboration des fonctions types de l'administration L'élaboration des fonctions types dans l'administration recouvre plusieurs dizaines de métiers et constitue un travail qui s'inscrit dans la durée sur plusieurs années.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
<i>Objectif 4 :</i> Développement des techniques de recrutement Le programme de formation pour les responsables ressources humaines comprend un cours sur le thème du recrutement. Chaque année, il fait l'objet d'une amélioration en tenant compte des préoccupations de notre administration.	Degré de réalisation : Atteint

<i>Objectif 5 :</i> Améliorer la santé et la sécurité au travail	Degré de réalisation : Partiellement Atteint
La consolidation des procédures liées : aux difficultés relationnelles, aux dysfonctionnements professionnels engendrés par la toxico-dépendance, ainsi que la mise en œuvre des procédures liées : aux inaptitudes physiques ou psychiques en regard de l'activité professionnelle et aux dysfonctionnements psycho-sociaux ont permis de répondre globalement aux attentes des collaborateurs qui ont contacté la Qualité de vie au travail. Le suivi et le contrôle des absences non planifiées (maladies, accidents prof. et non-prof.) de longues durées ont démontré leur impact positif. Les diverses campagnes de sensibilisation et d'information en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive (rayonnement solaire, protection des non-fumeurs, vaccination contre la grippe et l'hépatite B, visite médicale préventive) ont rencontré un vif succès. Les sensibilisations sur les moyens organisationnels, techniques et formatifs pour éviter l'accident ou la maladie professionnels se sont poursuivies. L'analyse systématique des causes des accidents et maladies d'origine professionnelle afin d'élaborer un catalogue de mesures n'a été que partielle, par manque de disponibilité des ressources personnelles.	

Personnel :

Trois nouveaux postes : un administrateur, un juriste, une téléphoniste-réceptionniste. D'autre part, le Service des ressources humaines a accueilli un nouveau chef de service.

Commentaires sur les comptes :

Rubrique 001050,309

Le service des ressources humaines enregistre une augmentation sensible des formations spécifiques demandées par les départements ou les services.

Nous pensons notamment aux frais de formation relatif au nouveau progiciel financier (ERP), la formation du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement sur les entretiens statutaires (nouvelle méthode d'évaluation des collaborateurs), la formation pour les bibliothèques et discothèques municipales sur la violence au guichet.

Rubrique 001052.301

Le dépassement du budget 2002 est induit par des circonstances économiques particulières durant l'année civile 2002 (augmentation du chômage et des demandes d'engagement par le biais du fonds chômage municipal).

Pour rappel, nous relevons :

- les situations particulièrement difficiles du personnel licencié de Swissair et du Casino,
- la demande de la Commission du personnel de prolonger certains contrats jusqu'à un terme de 12 mois, alors que les contrats avaient été budgétés pour six mois, d'entente avec les services,
- des heures supplémentaires non annoncées en début de contrat, expliquent ledit dépassement de crédit 2002.

Locaux :

En vue d'assurer les missions confiées au Service des ressources humaines, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité, la création de postes supplémentaires a été demandée.

Cette ressource permettra de fournir de nouvelles prestations mais pose des préoccupations de plus en plus sensibles en matière d'aménagement d'espaces de travail pour les collaborateurs.

Malgré un réexamen de la répartition des collaborateurs par bureau, le Service doit aujourd'hui, se poser la question d'une acquisition de nouveaux locaux pour assurer le développement du Service des ressources humaines.

Contrôle financier

Missions : Audit interne, révision externe, missions particulières

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 :</i> Respect du plan de contrôle en ce qui concerne : - l'exécution des travaux d'audit, - la qualité du rapport d'audit (fond et forme), - les délais d'exécution des travaux	Degré de réalisation : Partiellement atteint (11 audits sur 16 prévus)
sous-estimation du temps nécessaire à l'établissement des diagrammes de cheminement des procédures, affectation d'un réviseur qualifié à l'équipe de projet ISI	
<i>Objectif 2 :</i> Respect du plan de contrôle en ce qui concerne : - l'exécution des travaux d'audit, - la qualité des rapports de révision (fond et forme), - les délais d'exécution des travaux	Degré de réalisation : Atteint
<i>Objectif 3 :</i> Missions particulières : Respect du plan de contrôle en ce qui concerne : - l'exécution des travaux d'audit, - la qualité du rapport d'audit, - les Délais d'exécution des travaux Respect des critères de qualité fixés par la Direction : - satisfaction du demandeur quant au contenu et au déroulement du cours, - délai de début d'intervention.	Degré de réalisation : Atteint Largement atteint

Personnel :

Par l'engagement de deux collaborateurs au cours de l'année 2002, le Contrôle financier dispose d'un effectif complet. Soit :

- un directeur,
- un sous-directeur,
- un adjoint de direction
- une secrétaire
- huit réviseurs et assistants réviseurs

Dès novembre 2002, l'adjoint de direction a été affecté à 100% à l'équipe de projet ISI en vue de la mise en place de la nouvelle application comptable de la Ville de Genève. Cette mission s'achèvera au cours de l'année 2004.

*Commentaires sur les comptes :**Rubrique 318 "Honoraires et prestations de service":*

Le disponible budgétaire relatif à cette rubrique résulte, d'une part, de l'engagement, au début de l'année 2002, de deux collaborateurs et d'autre part, de la formation et de l'acquisition d'expérience de l'ensemble des réviseurs. Pour ces raisons, le recours à des tiers pour la réalisation des missions du service a pu rester très limité.

Le budget 2003 de cette rubrique sera utilisé en majeure partie pour la réalisation d'expertises très spécifiques, notamment en ce qui concerne l'audit de l'intégration de la nouvelle application comptable.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2002

**DEPARTEMENT MUNICIPAL DES FINANCES ET
DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

Département des finances et de l'administration générale

Direction du département

Missions : *Diriger et coordonner le département, piloter la gestion financière de la Ville de Genève, informer le public, représenter la Ville de Genève.*

Objectifs 2002

Objectif 1 : Direction et coordination des différents services du département afin d'élaborer une politique départementale. Des séances régulières avec les différents chefs de service du département, ainsi qu'un séance plénière annuelle ont été organisées.		Degré de réalisation : Atteint
Objectif 2 : Assistance au magistrat dans ses rapports avec le Conseil municipal, ainsi que les différentes commissions. Accompagnement du magistrat lors de différentes commissions et, nouveauté cette année, assistance au magistrat lors de la partie consacrée aux questions orales au début de chaque session du Conseil municipal.		Degré de réalisation : Largement atteint
Objectif 3 : Gestion, planification et coordination de l'élaboration des documents financiers, rapports et analyses destinés aux Autorités et à la population. Les documents financiers (projet de budget, budget) ont bénéficié d'une nouvelle présentation.		Degré de réalisation : Atteint

<i>Objectif 4 :</i> Gestion optimale de la trésorerie et remboursement de la dette au moyen des disponibilités. Cette année, 100 mios de francs d'emprunts ont été remboursés au moyen de la trésorerie disponible. Le placement de la trésorerie a bénéficié d'une plus grande diversification.	Degré de réalisation : Largement atteint
<i>Objectif 5 :</i> Assurer la direction et le secrétariat de la FOP, ainsi qu'en gérer les disponibilités. La gestion du portefeuille s'est avérée particulièrement difficile dans le contexte boursier de 2002.	Degré de réalisation : Atteint
<i>Objectif 6 :</i> Développement de l'information à la population par l'intermédiaire des divers médias. Au niveau des médias « papiers », la direction du département des finances a poursuivi sa collaboration à la rédaction du « GIM actuel ». Cette année, une participation à la rédaction du tout ménage « Vivre à Genève » est à mentionner. Le développement du site internet se poursuit.	Degré de réalisation : Atteint

Personnel :

Au 1^{er} juillet, un nouvel adjoint de direction, Monsieur Philippe Krebs, est entré en fonction. Madame Ludi, assistante de direction, a, quant à elle remplacé Mme Cabussat promue au secrétariat du Conseil municipal.

Agenda 21 :

La direction du département des finances milite toujours activement pour la diminution de la dette, afin de garantir l'indépendance financière des générations futures.

Les membres de la direction ont par ailleurs largement utilisé les bicyclettes de la Ville de Genève pour leurs déplacements.

Commentaires sur les comptes :

Jusqu'à la fin 2002, les charges de l'unité de contrôle de gestion ont été imputées à la Direction du département des finances (cellule 100100), et partiellement à la Direction des systèmes d'information (cellule 100900). Dès 2003, ces charges sont intégrées à la nouvelle Division de l'administration générale (cellule 110000).

Service de la taxe professionnelle

Missions : Application des dispositions légales faisant l'objet du titre III, 2^{ème} partie, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887.

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 :</i> Maintien à jour du rôle des contribuables et recensement de divers groupes de contribuables par la section des enquêtes	Degré de réalisation : Atteint
L'augmentation des faillites, des mises en liquidation, des créations de nouvelles sociétés, les problèmes liés à un environnement économique en mouvement permanent (ouverture/fermeture des commerces) impose un travail important pour la section des enquêtes. Cette dernière a donc assuré le suivi de l'enrôlement des contribuables (principalement par la lecture de la FOSC et de la FAO) et poursuivi son travail approfondi de recensement.	
<i>Objectif 2 :</i> Maintien et amélioration de la formation des taxateurs et taxatrices	Degré de réalisation : Partiellement atteint
La formation continue des taxateurs et taxatrices n'a pas été négligée. Le poste de taxateur/trice implique toutefois de se tenir à jour et de suivre l'évolution constante, une évolution particulièrement liée aux différents statuts fiscaux accordés par l'Administration fiscale cantonale et sur lesquels le service doit se baser pour la taxation. En outre, les importants travaux qui ont été effectués dans les locaux de la Taxe professionnelle communale ont duré près de quatre mois et demi et ont pénalisé le suivi de la formation. Il fallait, en effet, parer au plus pressé et notifier les bordereaux de taxation.	
<i>Objectif 3 :</i> Redéfinition des missions et prestations des collaborateurs/trices du service. Etablissement d'une nouvelle structure avec, pour grande nouveauté, l'instauration d'un poste de chef de la section taxation.	Degré de réalisation : Largement atteint
La restructuration a été approuvée par le Magistrat. Elle permettra un suivi encore plus régulier et approfondi du travail effectué par les taxateurs/trices.	

Personnel :

Une nouvelle structure a été mise en place comme mentionnée ci-dessus.

Locaux :

Transformation et rénovation des locaux. Le service occupe maintenant trois étages réunis par un escalier intérieur, alors qu'auparavant un seul étage et demi était utilisé.

Agenda 21 :

La grande majorité des collaborateurs de la taxe professionnelle ont souscrit à un abonnement annuel aux TPG.

Commentaires sur les comptes :

Le budget des revenus est largement atteint, en particulier en raison de la poursuite des rattrapages.

Service des assurances

Missions : Gérer le portefeuille des assurances de la Ville de Genève, assurer un conseil en matière d'assurance.

Objectifs 2002

Objectif 1 : Maintien des dépenses effectives dans les limites de l'enveloppe budgétaire	Degré de réalisation : Largement atteint.
Les dépenses effectives 2002 sont demeurées inférieures à l'enveloppe budgétaire accordée	
Objectif 2 : Reconduction des taux de primes des contrats d'assurances.	Degré de réalisation : Atteint.
Les taux de prime de nos divers contrats d'assurances ont pu être reconduits en 2002.	
Objectif 3 : Former et encadrer les collaborateurs de l'administration au suivi des procédures administratives en matière d'assurance.	Degré de réalisation : Partiellement atteint.
Plusieurs séances ont été organisées durant l'année 2002 avec les nouveaux collaborateurs de nos principaux services partenaires afin de viser une efficience dans le suivi des procédures administratives en cas de sinistre. Toutefois, notre service constate que trop souvent ces nouveaux collaborateurs n'ont pas suffisamment été formés par leur prédécesseur.	
Objectif 4 : Répondre aux questions de nos administrés en matière d'assurances	Degré de réalisation : Atteint.
Nous avons pu cette année répondre à toutes les sollicitations de nos administrés.	

Personnel :

Le personnel du service est demeuré stable.

A signaler que le nombre de postes du service (2) n'a pas varié depuis près de 20 ans.

Il convient toutefois de relever que le nombre de nouveaux postes et de nouveaux services créés par notre administration durant cette même période n'a pas manqué de provoquer une augmentation conséquente du volume des dossiers à traiter par le service des assurances.

Locaux :

Un rafraîchissement des locaux du service a été effectué.

Agenda 21 :

Par la nature de son activité, le service des assurances applique depuis toujours la transversalité, paramètre essentiel dans le cadre du développement durable.

Divers :

Certaines années ont connu leur sinistre "phare". En 1986, ce fut la grêle du siècle, en 1987 l'important incendie du Palais Wilson et du Pavillon du désarmement, en 1992 la fameuse affaire de la saumure, etc....

L'année 2002 figurera dans les annales du service des assurances (et d'autres services...) en raison du casse survenu au Musée de l'Horlogerie. En effet, le 24 novembre 2002, la quasi-totalité des montres exposées dans le cadre du Grand Prix de l'Horlogerie ainsi qu'une bonne partie des montres historiques et des émaux, propriété du Musée de l'Horlogerie, ont été dérobés lors d'un cambriolage d'une violence et d'une rapidité inouïes.

La perte totale est chiffrée à plus de 10 millions de francs.

Service de la comptabilité générale et du budget

Missions : Elaboration, publication et suivi du budget, tenue, clôture et publication des comptes, formation, assistance, instructions

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 :</i> Améliorer le niveau des connaissances du personnel comptable des services, dans le but de renforcer le respect des prescriptions légales, des règlements et procédures.	Degré de réalisation :
	Atteint
Durant l'année 2002, outre l'assistance permanente fournie aux services, nous avons organisé, pour le personnel comptable débutant, des cours sur le système Eurozoom. D'autre part, conformément aux directives du CA, nous avons participé à l'évaluation des compétences comptables de 4 collaborateurs nouvellement engagés par les services.	
<i>Objectif 2 :</i> Respect des délais impartis Tous les documents financiers ont été établis dans les temps en 2002.	Degré de réalisation :
	Largement atteint

Personnel :

Le personnel du service a très légèrement évolué en 2002, de 12,5 à 12,8 postes.

Locaux :

Aucun changement.

Agenda 21 :

Dès 2002, le service adhère aux règles fixées par l'Agenda 21.

Commentaires sur les comptes :

Les charges de fonctionnement montrent un dépassement dû principalement à la nécessité d'engager du personnel temporaire en remplacement de personnel fixe en absence de longue durée pour cause de maladie.

Caisse municipale

Missions : Gérer les liquidités de la Ville de Genève

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 :</i> Maintenir les prestations de la caisse en optimisant les espèces en caisse	Degré de réalisation : Atteint
<i>Objectif 2 :</i> Création de nouveaux formulaires (modifications faites en 2002, opérationnel en 2003)	Degré de réalisation : Atteint
<i>Objectif 3 :</i> Formation d'un remplaçant Monsieur P. Sella a été formé durant 2002.	Degré de réalisation : Atteint
<i>Objectif 4 :</i> Encaissement par carte EC et Postcard La caisse peut désormais encaisser les loyers de la GIM par ces moyens de paiement.	Degré de réalisation : Atteint

Personnel :

Un nouveau remplaçant a été formé, afin d'assurer la continuité de la caisse en cas d'absence.

Agenda 21 :

La caisse rembourse les frais dans la mesure du possible directement par virement bancaire afin d'éviter des déplacements inutiles.

Gérance immobilière municipale

Missions : Gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève, gestion des fermages d'établissement publics, gestion des droits de superficie.

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 :</i> Renouvellement du parc informatique (matériel et logiciel)	Degré de réalisation : Partiellement atteint
Malgré les difficultés de coordination rencontrées, le parc informatique et l'application OFIGER sont en cours de mise à jour.	
<i>Objectif 2 :</i> Rafraîchissement des locaux et amélioration de l'ergonomie des postes de travail L'Unité Relations clientèle a bénéficié de la première tranche de renouvellement du mobilier. Le reste des travaux est prévu pour 2003.	Degré de réalisation : Non atteint
<i>Objectif 3 :</i> Refonte du processus qualité en un seul document organisationnel. La GIM désire se doter d'un unique document descriptif de son organisation sous la forme de processus principaux (client, immeuble, etc.) composés de procédures. Les autres supports de description organisationnelle seront transformés en procédures.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
<i>Objectif 4 :</i> Amélioration de l'accueil de la clientèle. Un concept d'accueil téléphonique a été élaboré. La formation et la mise en place définitive sont subordonnées à la restructuration des locaux prévu pour 2003.	Degré de réalisation : Partiellement atteint

Personnel :

2002 a encore été une année lourde en terme d'absentéisme de longue durée. Des mesures ont été prises afin de pallier à ces absences, en particulier en complétant les équipes par des ressources externes.

Locaux :

Nous sommes toujours en attente d'une rénovation des locaux. Ces derniers n'ont pas fait l'objet de travaux depuis de nombreuses années.

Agenda 21 :

La gérance immobilière applique les directives du CA concernant l'agenda 21.

La gérance immobilière est très sensible au développement des relations transversales avec tous les services partenaires afin d'améliorer l'efficience de l'administration. Toutefois, il s'avère très difficile d'obtenir d'un certain nombre de locataires un comportement et un usage des lieux conformes à la philosophie de l'Agenda 21.

Commentaires sur les comptes :

Un effort tout particulier a été mené en 2002 pour permettre l'élaboration des prochains budgets directement au niveau des immeubles.

Division de l'administration générale

Unité Contrôle de gestion

Missions : Amélioration des outils de pilotage au niveau de la Ville de Genève, contrôle de gestion dans les services, outils de pilotage des subventions

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 :</i> Fixer des priorités claires dans la gestion des services par la détermination d'objectifs. Permettre d'évaluer — au moyen d'indicateurs — le degré de réalisation des objectifs. En 2002, tous les services ont fixé de manière structurée leurs objectifs opérationnels pour 2003, déclinés à partir des objectifs politiques explicités par le Conseil administratif. Les objectifs opérationnels des services ont été intégrés au rapport du Conseil Administratif à l'appui du projet de budget 2003. Pour ce premier exercice, un séminaire destiné aux cadres de la Ville a été organisé sous la houlette du Secrétaire Général. Le degré de réalisation des objectifs est évalué (à partir de 2002), selon le « modèle de gestion par objectifs de la Confédération », avec quatre degrés de réalisation. De plus, les services qui ont mis en place un système de contrôle de gestion disposent d'un tableau de bord avec des indicateurs de performance, qui leur permet de suivre l'évolution, en cours d'année, du degré de réalisation des objectifs.		Degré de réalisation : Atteint
<i>Objectif 2 :</i> Uniformiser la présentation des documents de planification. La nouvelle présentation du projet de budget 2003 comprend quatre documents distincts : le projet de budget, le rapport à l'appui, le budget par prestations, et le catalogue des missions et prestations, regroupés dans un support unique. Cette nouvelle présentation — réalisée en coordination avec le Secrétariat général et le Département des finances et de l'administration générale — a obtenu un accueil favorable.		Degré de réalisation : Largement atteint

<i>Objectif 3 :</i> Réforme de la gestion des services (comptabilité analytique et contrôle de gestion). Cette année, l'accent a été porté sur la phase de généralisation dans la définition des missions et prestations à l'ensemble des services municipaux. Par ailleurs, la brochure des « missions et prestations des services municipaux 2002 » constitue la pierre angulaire pour le paramétrage des comptabilités analytiques propres aux services. Cinq services — sur les dix initialement prévus — ont terminé la mise en place d'une comptabilité analytique et présenté en 2002, un budget par prestations.	Degré de réalisation : Atteint
---	--

<i>Objectif 4 :</i> Poursuivre l'expérience pilote au Département des affaires culturelles pour le pilotage des subventions, signer trois conventions de subventionnement et débiter la rédaction de trois autres conventions.	Degré de réalisation : Largement atteint
Sous la responsabilité de la direction du Département des affaires culturelles, trois « conventions de subventionnement » ont été signées avec des organismes subventionnés, à savoir : la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (FOSR), l'association « La Bâte – Festival de Genève » et l'Orchestre de Chambre de Genève. Un « accord cadre en vue de la signature d'une convention de subventionnement », d'une durée de 2 ans, a été conclu avec l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR).	
Trois nouvelles « conventions de subventionnement » sont sur le point d'être signées et deux autres conventions sont en négociation avec les partenaires concernés.	

<i>Objectif 5 :</i> Elaborer et proposer aux autres services de la Ville qui allouent des subventions, les outils de pilotage basés sur l'expérience pilote du Département des affaires culturelles.	Degré de réalisation : Non atteint
Seuls des outils pour le pilotage des subventions ont été élaborés par le Département des affaires culturelles en vue de leur généralisation (convention de subventionnement, bases de données et statistiques), mais aucune démarche concrète n'a été entreprise en 2002 — par le contrôle de gestion — auprès des autres services, faute de ressources suffisantes.	

Personnel :

Depuis le 1^{er} mai 2002, le contrôle de gestion est rattaché à la Direction de la division de l'administration générale. A la fin 2002, l'unité comprenait quatre postes de contrôleur de gestion. Durant l'année, un jeune diplômé HEC a effectué un stage de 6 mois.

Locaux :

L'équipe du contrôle de gestion a déménagé le 1^{er} juillet 2002, à la rue du Grand-Pré, 9.

Agenda 21 :

Une récupération systématique des déchets de bureau de l'unité a été mise en place.

Commentaires sur les comptes :

Jusqu'à la fin 2002, les charges de l'unité de contrôle de gestion ont été imputées à la Direction du département des finances (cellule 100100), et partiellement à la Direction des systèmes d'information (cellule 100900). Dès 2003, ces charges sont intégrées à la nouvelle Division de l'administration générale (cellule 110000).

Service des achats

Missions : Gestion des achats, des contrats et de l'approvisionnement, reprographie, information et communication, gestion du service

Objectifs 2002

Objectif 1 : Attribuer, au mieux des intérêts de la Ville de Genève et en préservant l'équité des entreprises concernées, les chantiers de nettoyage des locaux administratifs. Les attributions ont été effectuées pour les nouveaux locaux selon les critères énoncés. La mise en concurrence de l'ensemble du marché devrait avoir lieu en 2003.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
Objectif 2 : Etudier les répercussions des achats sur l'environnement (pollution, déchets, etc.) et prendre en compte toute action pratique ou administrative permettant d'intégrer des clauses de qualité dans les contrats. Tous les nouveaux appels d'offres du service des achats intègrent dorénavant des clauses relatives au développement durable. Pour les anciens contrats, les déclarations environnementales demandées aux fournisseurs ont quelque peu de peine à rentrer. Néanmoins, l'opération en cours permettra d'établir durant le 1 ^{er} semestre 2003 un bilan environnemental de la qualité des produits achetés.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
Objectif 3 : Répartir les coûts des différents achats et de façonnages divers dans les services. L'année 2002 verra une facturation extracomptable (<i>pro forma</i>), à titre de test. Sur demande de la Comptabilité générale, la facturation <i>pro forma</i> a été abandonnée au profit d'une facturation réelle, limitée à certaines rubriques budgétaires sélectionnées.	Degré de réalisation : Atteint

<i>Objectif 4 :</i> Améliorer les procédures d'expression des besoins, pour le mobilier, les machines de bureau et les machines de nettoyage. Les demandes d'achats ont été intégrées au processus d'élaboration budgétaire, dans le cadre de la révision des grandes procédures de l'administration municipale.	Degré de réalisation : Atteint
--	--

<i>Objectif 5 :</i> Compléter le catalogue électronique des fournitures disponibles au Service des achats, entre autres par l'image. Le catalogue des articles a été complété et il est tenu régulièrement à jour. Toutefois, l'introduction d'images pour permettre aux services de visualiser les objets n'est pas encore réalisée.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
---	--

<i>Objectif 6 :</i> Continuer les études de modernisation de l'atelier d'impression. L'étude de modernisation de l'atelier d'impression — menée en collaboration avec la Direction des systèmes d'information — a abouti à l'introduction progressive de machines numériques de reproduction.	Degré de réalisation : Atteint
---	--

Personnel :

En 2002, l'effectif du personnel n'a pratiquement pas varié, hormis le passage à un taux d'activité de 50% à 80% d'une secrétaire.

Locaux :

Les locaux administratifs du Service des achats ont été réorganisés et agrandis au début de l'exercice (création d'une salle de conférences dont l'usage est partagé avec le Service de l'énergie, restructuration du secrétariat).

Agenda 21 :

Le personnel d'encadrement du service suit une formation consacrée à la protection de l'environnement. Le Service des achats participe au Système de management environnemental de la Ville de Genève, ainsi qu'à la Communauté d'intérêts écologie et marché. Cette dernière association réunit les représentants du secteur des achats et de l'environnement d'entreprises privées et d'administrations de toute la Suisse.

Commentaires sur les comptes :

Les comptes de fonctionnement dépassent globalement le budget prévu de 9 %. Les trois rubriques budgétaires provoquant ce dépassement sont : les imprimés informatiques à hauteur de 105 %, les fournitures de bureau à raison de 29 % et les fournitures informatiques pour 45 %. L'utilisation de ces rubriques dépend des besoins ponctuels exprimés par les services. Il n'a pas été possible de différer certaines demandes sans mettre en péril le fonctionnement des services municipaux. Ces dépenses supplémentaires ont été préalablement autorisées par le Conseil administratif.

Divers :

Vote de la proposition PR-144 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 7557'300 francs destiné au renouvellement de certains véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et voirie.

Direction des systèmes d'information

Missions : Support utilisateurs, exploitation des systèmes, systèmes de communication, systèmes d'information

Objectifs 2002

<i>Objectif 1 Support utilisateurs :</i> Faire face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des besoins qui en découlent. Le nombre d'utilisateurs a augmenté de 9%, soit : 1'863 utilisateurs à la fin 2001 et 2'034 à la fin 2002. Les appels à la hotline ont également augmenté de 9% (1'096 appels). Le nombre de fiches d'intervention a diminué de 15% (4'252 fiches), compte tenu de l'effort réalisé en matière de suivi et de renouvellement du parc microinformatique.	Degré de réalisation : Atteint
<i>Objectif 2 Support utilisateurs :</i> Assurer l'installation et le renouvellement des postes de travail et des périphériques permettant aux utilisateurs d'accomplir leurs missions correctement. 905 postes de travail et 90 imprimantes ont été installés (nouveaux équipements, migrations ou réinstallations).	Degré de réalisation : Atteint
<i>Objectif 3 Exploitation des systèmes :</i> Adapter les outils mis en œuvre pour assurer la sécurité informatique. Installation d'un nouveau dispositif de sécurité à haute disponibilité et révision des règles de gestion, renforçant considérablement la sécurité du réseau informatique de la Ville de Genève. Toutefois, certains processus liés à la sécurité doivent encore être reconsidérés, en vue de la finalisation d'un nouveau règlement sur l'utilisation des systèmes d'information.	Degré de réalisation : Partiellement atteint
<i>Objectif 4 Exploitation des systèmes :</i> Renouveler les plates-formes serveurs. Dans le cadre des crédits relatifs au Plan informatique quadriennal (PIQ), les plus anciens serveurs ont été remplacés conformément à la planification établie.	Degré de réalisation : Atteint